

Avortement: la Cour suprême refuse de reporter la cause Borowski

Ottawa essuie un échec et la cause touchant les droits du fœtus sera entendue le 3 octobre, comme prévu

GUY TAILLEFER
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Le gouvernement fédéral a échoué hier dans ses efforts pour faire reporter sine die par la Cour suprême l'audition de la cause Borowski sur les droits du fœtus.

Le ministre de la Justice n'est pas parvenu à convaincre le juge en chef Brian Dickson qu'il valait mieux reporter la cause jusqu'à ce que le gouvernement ait légiféré en matière d'avortement.

Si bien que la cause défendue par l'ex-ministre manitobain Joseph Borowski sera entendue le 3 octobre prochain, tel que convenu en avril dernier. S'appuyant sur la Charte canadienne des droits, M. Borowski demande à la Cour suprême de reconnaître aux fœtus certains droits constitutionnels.

Le rejet de la requête gouvernementale vient accroître les difficultés éprouvées dans le dossier de l'avortement par le gouvernement Mulroney, qui est prisonnier aux Communes, depuis deux semaines, d'un échec de procédure dont il n'arrive plus à se sortir.

Il devient en effet pressant pour le gouvernement de prendre position sur l'avortement, estime-t-on aussi bien dans les rangs du gouvernement qu'au sein de l'opposition. D'autant plus pressant que la Cour suprême a demandé au gouvernement de présenter par écrit ses

arguments dans la cause Borowski au plus tard le 15 août prochain.

Cette cause traîne devant les tribunaux depuis cinq ans. M. Borowski a été débouté à deux reprises, en 1983 et 1987, par des tribunaux de la Saskatchewan.

L'avocat gouvernemental, Edward Sojony, a tenté de faire valoir qu'il était anormal que la Cour suprême soit appelée à se prononcer sur une question de droit constitutionnel de cette nature, alors qu'il existe actuellement un vide législatif en matière d'avortement.

M. Borowski, a-t-il affirmé, appuie sa cause sur «des questions constitutionnelles abstraites qui ne sont pas posées dans un contexte législatif».

C'est la Cour suprême qui a créé ce vide en janvier dernier en invalidant la législation canadienne sur l'avortement. Le gouvernement conservateur promettait à l'époque de le combler le plus rapidement possible. Pres de sept mois plus tard, le vide existe toujours.

Borowski

Placé sur la corde raide, le gouvernement pourrait se retrouver à l'automne dans l'inconfortable position d'avoir à mener une campagne électorale pendant l'audition de la cause sur les droits du fœtus devant la Cour suprême.

Evoquant cette éventualité, M. Borowski, qui était hier à la Cour suprême, a estimé que les conservateurs ne subiraient alors que le sort qu'ils méritent.

M. Borowski, qui étudie la possibilité de se présenter à titre de candidat Pro-Vie aux prochaines élections fédérales, pense que le gouvernement Mulroney aura «à payer le prix politique» pendant la campagne électorale pour ne pas avoir légiféré plus tôt en cette matière.

Devant le juge en chef Dickson, l'avocat de M. Borowski, Me Morris Schumiatcher, a soutenu de son côté — avec succès — que la demande de report contrevient aux règles de procédure de la Cour suprême.

Il a en outre estimé qu'il était «abusif de la part du gouvernement de vouloir soumettre l'ordre du jour de la cour à ses aspirations politiques». M. Borowski a apprécié de son côté que la Cour suprême «ne se soit pas laissée bousculer par le Parlement».

Me Schumiatcher s'est d'ailleurs demandé pourquoi le gouvernement n'avait pas fait état plus tôt de son désir de faire reporter la cause Borowski à une date ultérieure. Cela accrédite, selon lui, la thèse voulant que les conservateurs aient tenté de soumettre le processus judiciaire à leur ordre du jour législatif.

Une proposition

Annoncée la semaine dernière par le ministre de la Justice Ray Hnatyshyn, la décision gouvernementale de réclamer le report de l'audition de cette cause a provoqué l'indignation des partis d'opposition et de certains députés conservateurs, qui ont crié à «l'ingérence dans les affaires de la justice».



Joseph Borowski

PHOTO REUTER

À l'extérieur des Communes hier, M. Hnatyshyn a nié que l'initiative gouvernementale devant la Cour suprême ait eu quelque chose à voir avec l'ordre du jour législatif ou électoral du gouvernement Mulroney.

Il a affirmé que la décision du tribunal ne modifiait pas les plans du gouvernement au chapitre de l'avortement.

Ces plans ont toutefois sombré dans la confusion la semaine dernière, après que le leader adjoint au gouvernement, Doug Lewis, eut échoué sur le plan procédurier à lancer aux Communes le débat sur l'avortement sur la base d'une résolution comportant trois options — la première défendant une position pro-vie, la seconde une position pro-choix et la troisième, une position de compromis interdisant l'avortement au-delà d'un certain nombre de semaines de grossesse. Un vote libre devait ensuite avoir lieu en Chambre.

M. Lewis a tenté sans succès de ressusciter le débat lundi en rencontrant les représentants des deux partis d'opposition. La question était également à l'ordre du jour de la réunion du cabinet restreint — la seconde en cinq jours — qui s'est déroulée hier pendant plusieurs heures dans les bureaux du premier ministre, en l'absence de M. Mulroney.

Ce matin, le dossier sera abordé en priorité au caucus conservateur, où M. Lewis doit soumettre une proposition «alternative» sur la question de l'avortement.

Certains députés conservateurs, comme MM. Charles Hamelin et Fernand Jourdain, commencent d'ailleurs à manifester une certaine impatience face aux tergiversations de leur gouvernement, estimant qu'il n'a plus d'autre choix que de déposer dans les plus brefs délais un projet de loi aux Communes.

Jacques Guilbault veut être candidat du PLC dans Rosemont

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne
OTTAWA

La disparition de la circonscription de Saint-Jacques dans la refonte de la carte électorale en vigueur depuis jeudi dernier a forcé le député Jacques Guilbault à tenter le sort dans le nouveau comté de Rosemont, dans la région de Montréal.

M. Guilbault a annoncé hier qu'en choisissant d'inscrire sa candidature dans cette circonscription, il répondait à une invitation qui lui a été faite la semaine dernière par les membres de l'exécutif du Parti libéral du Canada de Rosemont.

«Fort de l'appui unanime de l'exécutif de ce comté, a précisé M. Guilbault, je me présenterai à l'assemblée de mise en candidature dans Rosemont.»

Cette assemblée se tiendra à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre et la date sera annoncée sous peu par la commission électorale du parti au Québec. «Je n'ai reçu aucune garantie que je n'aurai pas d'opposition à cette occasion», a précisé M. Guilbault.

L'association libérale dans cette nouvelle circonscription, dans laquelle à peine un tiers de l'ancienne se retrouve, compte 1 800 membres et 92 000 électeurs et électrices.

En choisissant Rosemont, M. Guilbault ne savait pas, hier, s'il devrait affronter l'ex-ministre dans le cabinet Mulroney, Mme Suzanne Blais-Grenier.

La refonte électorale a fait disparaître la circonscription de Saint-Jacques et Rosemont ne contient aucun électeur du comté que M. Guilbault a représenté sans interruption aux Communes depuis 1968.

Puisque le nouveau candidat à l'investiture n'a aucun lien avec Rosemont, il a indiqué qu'il avait l'intention d'établir son bureau à l'intérieur de ses limites «et de faire davantage», soit y déménager.



Jacques Guilbault

Les nouvelles frontières grugent dans les comtés de Sainte-Marie, Laurier, Papineau et l'ancien comté de Rosemont. Les trois premiers sont représentés par des libéraux, respectivement Jean-Claude Malépart, David Berger et André Ouellet, tandis que celui de Rosemont l'est par la conservatrice Suzanne Blais-Grenier.

David Berger a déjà choisi de poser sa candidature dans Saint-Henri-Westmount, qui est maintenant représenté par le libéral indépendant Donald Johnston.

C'est dans la circonscription de Rosemont que le président du Parti libéral du Canada, Michel Robert, avait manifesté l'intention de briger les suffrages lors de la prochaine campagne électorale.

En plus de décider de ne pas poser sa candidature dans ce coin de l'Est de Montréal, M. Robert ne serait plus vraiment intéressé à faire le saut dans la politique active.

«Je ne suis même pas certain, a indiqué M. Guilbault, que M. Robert va se présenter.»

M. Robert est présentement en voyage en Europe et il a été impossible de le rejoindre pour recueillir ses commentaires.

Hibernia: Crosbie prévoit des profits... à long terme

Presse Canadienne
OTTAWA

De la manière qu'est agencée l'entente sur la mise en valeur de Hibernia, le Canada sera en bonne position pour tirer profit de toute hausse substantielle du prix du pétrole, a déclaré hier le ministre du Commerce, M. John Crosbie.

Mais il peut se passer pas mal de temps avant que les Canadiens se rendent compte de la véritable valeur de l'entente, a-t-il admis en présence des journalistes, après une période de questions orageuses aux Communes.

A cause des faibles prix du pétrole, le gouvernement a été obligé d'offrir \$3,1 milliards sous diverses formes pour encourager un consortium dirigé par Mobil Oil Canada Ltd. à mettre en valeur les gisements pétroliers de Hibernia, au large de Terre-Neuve.

«Nous serons remboursés même si les prix du pétrole baissent sous leur niveau actuel. On nous remboursera de toute façon.

Et nous réaliserons tous des bénéfices considérables si tous tiennent le coup.»

Le gouvernement prévoit attendre six ans et la production devrait vraiment débuter en 1995-1996. C'est le prix du pétrole à ce moment-là et durant les 15 ou 20 années suivantes qui permettront de juger la valeur du projet, a encore souligné M. Crosbie.

En Chambre, le ministre terre-neuvien a été soumis à un feu nourri de questions durant une quarantaine de minutes. Le libéral Brian Tobin et le néo-démocrate Jack Harris, deux députés de Terre-Neuve, ont porté les accusations les plus graves contre M. Crosbie.

Pour le moment, ont-ils rappelé, il s'agit seulement d'une lettre d'intention et une partie ou l'autre, y compris le gouvernement fédéral, peut se retirer du projet si les premiers coûts dépassent \$5,5 milliards.

La conclusion finale de la transaction est prévue pour la fin de mai.

Ottawa prêt à proscrire l'exportation d'eau dans le projet de loi sur le libre-échange

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le gouvernement fédéral admet que le traité de libre-échange n'exclut pas de façon formelle l'exportation de l'eau aux États-Unis.

Le ministre responsable de l'accord commercial, John Crosbie, n'a pas écarté la possibilité, hier, de modifier le projet de loi sur l'accord commercial pour en exclure de façon explicite le détournement d'eau douce vers le pays voisin.

Le ministre du Commerce extérieur a dit que jamais le gouvernement Mulroney n'autoriserait de tels détournements, mais qu'il pourrait adopter une loi pour rassurer ceux qui expriment des doutes.

Hier matin, les porte-parole de l'Académie Rawson des sciences de l'eau se sont dit d'avis que le traité de libre-échange autorise l'exportation de l'eau douce et ont demandé que l'accord canado-américain soit modifié pour faire en sorte qu'elle en soit exclue de façon formelle, tout comme la bière.

Comparaisant devant le comité de la Chambre étudiant le projet de loi C-130, qui met en oeuvre le traité de libre-échange, le directeur de l'organisme à but non lucratif, Donald Gamble, a soutenu que la liste tarifaire du Canada, qui fait partie de l'accord commercial, permet l'exportation de l'eau.

Il en veut comme preuve l'article 22.01 de cette liste, qui parle de l'exportation des «eaux», y compris les eaux minérales ou artificielles et les eaux gazeifiées, non additionnées de sucre ou

d'autres édulcorants ni aromatisées» et de «la glace et la neige».

M. Gamble était accompagné de Mel Clark, ancien négociateur canadien auprès du GATT, maintenant à la retraite, qui s'est dit d'avis que l'exportation de l'eau était la plus importante concession que le gouvernement Mulroney avait faite aux Américains lors des négociations sur le libre-échange.

Il soutient que le Canada ne pourra invoquer les ententes du GATT pour refuser une demande des Américains de lui fournir de l'eau douce par détournement de cours d'eau, par bateaux, pipelines ou autrement.

Interrogé en Chambre lors de la période de questions, M. Crosbie a ridiculisé l'attitude de l'opposition et cité une étude d'un autre ancien représentant du Canada au GATT, Frank Stone, qui dit que l'accord de libre-échange n'a rien à voir avec le détournement ou le transfert de l'eau entre les deux pays.

Le ministre a toutefois déclaré à la presse par la suite que si le comité qui étudie le projet de loi C-130 recommande de modifier ce dernier pour exclure de façon spécifique l'exportation de l'eau, le gouvernement envisagera cette possibilité.

Les porte-parole de l'Académie Rawson, qui a des bureaux à Ottawa et Calgary et dont les documents sont rédigés en anglais seulement, soutiennent qu'on ne peut se contenter d'avis et de déclarations des ministres ou des négociateurs et qu'il faut inclure l'interdiction d'exporter l'eau dans les textes pour s'assurer que tout sera bien clair lorsque les gouvernements changeront.

Des Montréalais à la défense des Américains

JOHANNE LENNEVILLE
de la Presse Canadienne

Inquiet des conséquences «désastreuses» de la sécheresse qui sévit dans le Mid-West américain actuellement, un petit groupe de Montréalais a décidé de lancer une campagne nationale d'information pour venir en aide à nos voisins du sud.

Le comité Urgence-Eau pour les États-Unis veut que le gouvernement canadien autorise la dérivation des eaux des Grands Lacs vers le Mississippi via un réseau de canalisation qui existe déjà à Chicago.

«Le Canada s'est distingué au cours des années à cause de ses œuvres de secours envers les populations en détresse dans de nombreux pays du tiers-monde. Le Canada a déboursé des centaines de millions de dollars pour la faim et la pauvreté sur tous les continents. Il aiderait entre autres n'importe quel pays frappé par un tremblement de terre», a laissé entendre hier au cours d'une conférence de presse un des organisateurs du groupe, M. Yvon Rocher.

«Est-ce que vous refuserez un verre d'eau à un voisin assoiffé si vous étiez propriétaire de plus de la moitié de l'eau potable sur la planète?», déclare gravement cet auteur de Montréal.

Formé à la suite d'une réunion d'amis, le comité ne compte à ce jour que huit membres en règle. Mais depuis sa fondation il y a environ une dizaine de jours, le groupe a reçu des appels d'appui d'environ une trentaine de sympathisants à travers la province, et l'idée continue de susciter des adhésions partout au pays, explique M. Rocher.

Même qu'à la suite d'un communiqué transmis la semaine dernière par le regroupement, un de ses membres a été assailli par des appels téléphoniques de médias américains qui se sont immédiatement montrés intéressés par le sujet.

On a d'ailleurs approché des gens à Toronto en vue de l'organisation d'un concert «Water-Aid» pour venir à la rescousse des États touchés par la pire sécheresse depuis 50 ans, un peu à l'exemple d'autres grands spectacles ayant eu lieu dans le monde pour aider des peuples démunis.

Appel au secours

Le regroupement dit avoir entendu l'appel au secours lancé dernièrement par 20 sénateurs américains et l'État de l'Illinois pour que le Canada leur vienne en aide. Sauf que le fédéral et le



M. Yvon Rocher, organisateur du groupe Urgence-Eau, exhibe une photo du jeune Jason Begin, qui a inspiré l'initiative en faveur des Américains accablés par la sécheresse.

gouvernement de l'Ontario, de même que sept États riverains des Grands Lacs, s'opposent catégoriquement à l'idée de faire dériver vers le sud l'eau des Grands Lacs pour faire monter le niveau du fleuve Mississippi, axe de transport maritime d'importance pour les États-Unis.

Et l'on croit que les effets de cette «catastrophe» sur l'économie américaine ne tarderont pas à se faire sentir au Canada, le principal partenaire économique des États-Unis.

Quant aux problèmes écologiques que ce projet de dérivation soulève, «Urgence-Eau pour les États-Unis» les croit très minimes: une baisse d'environ un pied (pres de 30 cm) du niveau des Grands Lacs, selon des études effectuées par Hydro-Ontario.

Hydro-Ontario estime également à \$5 millions le coût d'un déversement d'eau dans le Mississippi durant une période de 100 jours. «On a dépensé plus pour des pays d'Afrique», lance M. Rocher.

L'organisation a commencé à installer des affiches dans divers endroits publics de la métropole, surtout dans ceux fréquentés par les touristes américains, souligne M. Rocher.

Mme Carstairs réclame toujours des changements à l'Accord Meech

Presse Canadienne
WINNIPEG

Le chef du Parti libéral du Manitoba, Mme Sharon Carstairs, a continué, hier, à insister pour que des changements majeurs soient apportés à l'Accord du lac Meech avant d'y donner son appui.

Le Manitoba est la seule province, avec le Nouveau-Brunswick, qui n'a pas encore entériné l'entente.

Mme Carstairs a fait ses commentaires à la suite de la déclaration du premier ministre conservateur Gary Filmon, qui a laissé entendre que la question du lac Meech pourrait être soulevée à l'Assemblée législative dès la première session de son gouvernement, à compter de jeudi.

Les conservateurs forment un gouvernement minoritaire, avec 25 députés, à la suite de l'élection du 26 avril dernier. Les libéraux en ont 20 et les néo-démocrates 12.

Les libéraux provinciaux s'opposent aux articles de l'accord qui exigent le consentement de toutes les provinces pour la création de nouvelles provinces et la réforme du Sénat, des Communes et des tribunaux. Les libéraux veulent, d'un autre côté, qu'un article garantisse que l'entente soit soumise aux règles de la Charte des droits.

Du sable dans l'engrenage

Presse Canadienne
OTTAWA

L'espoir du gouvernement d'accélérer la procédure d'adoption en deuxième lecture de son projet de réforme fiscale a été anéanti hier par l'opposition, qui a qualifié le projet de loi de fondamentalement injuste, le jugeant dépourvu de tout caractère de réforme véritable.

Le ministre d'État aux Finances Tom Hockin a surpris tout le monde en soumettant le projet de loi à l'adoption en deuxième lecture lundi soir, demandant aux Communes de procéder avec la plus grande célérité.

Mais un amendement à la motion gouvernementale, proposé par les libéraux, puis un sous-amendement projeté des néo-démocrates, ont eu pour effet de retarder l'adoption de principe du projet de loi gouvernemental et son envoi en comité parlementaire à vendredi.

Contrairement aux prétentions du gouvernement, a déclaré le critique libéral des Finances Raymond Garneau, même après la réforme fiscale, les contribuables paieront plus d'impôts en 1988 qu'en 1984.

Pendant le même laps de temps, les impôts des compagnies auront augmenté de 28 p. cent, tandis que les impôts des individus, les taxes de vente et d'accise auront, eux, augmenté de 62 p. cent, a souligné M. Garneau.

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président et éditeur

Claude Masson
éditeur adjoint

Marcel Desjardins, directeur de l'information
Alain Dubuc, editorialiste en chef

Éditorial

La plate-forme

Pour Terre-Neuve, *Hibernia* est le début d'un renouveau économique. Pour le premier ministre Mulroney, c'est l'aboutissement d'une politique fédérale bienveillante à l'égard des provinces.

Les avantages électoraux de l'entente qui permettra l'exploitation de ce gisement pétrolier au large de Terre-Neuve sont évidents: la plate-forme de forage est aussi une excellente plate-forme électorale. L'aide d'Ottawa — une subvention de \$1 milliard et des garanties de prêts de \$1,6 milliard — n'est toutefois pas l'aspect électoral le plus important.

Il y a quatre ans, la Cour suprême du Canada statuait que les richesses du sous-sol marin d'*Hibernia* relevaient exclusivement de la compétence fédérale. Le premier ministre terre-neuvien, M. Brian Peckford, constatait avec amertume que les richesses que sa province avait apportées au Canada seraient peut-être exploitées sans aucun égard pour les besoins locaux.

Le gouvernement libéral d'alors voulait bien négocier une entente avec Terre-Neuve, mais ne proposait pas de céder le dernier mot au sujet de l'exploitation d'*Hibernia*. Par ailleurs, les compagnies pétrolières étaient réticentes à s'y engager à cause du Programme énergétique national qui permettait à Petro-Canada de prendre une part de 25 pour cent dans toute nouvelle découverte.

Les perspectives pour Terre-Neuve se sont améliorées avec l'élection d'un gouvernement conservateur dont la politique est d'éviter la confrontation avec les provinces et de chercher le plus possible des terrains d'entente. Au Québec, les gouvernements de M. René Lévesque et de M. Robert Bourassa ont vite saisi l'importance du climat de conciliation qui régnait à Ottawa.

Pour Terre-Neuve, la nouvelle politique fédérale s'est concrétisée avec la conclusion d'un accord sur l'exploitation des richesses pétrolières. L'Accord de l'Atlantique prévoyait l'exploitation mixte, Ottawa ayant le dernier mot tant que le Canada connaîtrait un déficit énergétique et Saint-Jean prenant la relève dès qu'il y aurait un excédent. Terre-Neuve avait ainsi une garantie qu'Ottawa favoriserait l'exploitation tant que la décision finale lui appartenait.

Pour M. Mulroney, la dernière entente au sujet d'*Hibernia* est le couronnement d'une politique éclairée à l'égard des provinces. Pour M. Peckford, c'est le début d'une nouvelle industrie dans une province où le chômage chronique se situe entre 15 et 20 pour cent. Ils ne semblent toutefois pas s'être penchés de trop près sur les raisons purement économiques de cet investissement de plus de \$8 milliards. A première vue, le prix actuel du pétrole ne justifie guère l'exploitation d'un champ dans des conditions aussi difficiles et coûteuses.

On ne saura qu'en 1995, quand *Hibernia* commencera à produire, si le prix sera assez élevé pour permettre à Ottawa et à Terre-Neuve de récupérer leurs investissements et de se féliciter d'avoir commencé les travaux à un moment où les coûts étaient plus bas.

Mais cela importe peu pour les prochaines élections; les citoyens de Terre-Neuve seront davantage impressionnés par la bonne entente qui règne entre leur province et le gouvernement fédéral.

Frédéric WAGNIÈRE

Débat avorté

Le gouvernement Mulroney s'est embourbé dans le dossier de l'avortement. Il n'y a pas là de quoi se surprendre. En somme, c'est la société canadienne tout entière qui marche sur des oeufs dans ce dossier.

Bien sûr, on retrouve chez nous, comme ailleurs, des gens aux opinions tranchées. Les partisans de Pro-Vie ne veulent rien entendre d'un quelconque compromis à l'égard des partisans du libre-choix. Et certains partisans du libre-choix n'acceptent aucune contrainte non plus. Au point que certains d'entre eux voudraient que tout médecin et tout hôpital ou CLSC soit «obligé» d'avorter une femme enceinte à la simple demande de celle-ci.

La majorité des citoyens, quant à eux, sont perplexes. D'un côté, ils reconnaissent que la société a évolué, qu'elle tolère maintenant que chaque femme puisse décider si elle mène sa grossesse à terme ou non. Mais, en même temps, la plupart de ces mêmes citoyens trouvent quelque chose de répugnant dans cette pratique qui, dans leur esprit, ne devrait être utilisée que dans des cas exceptionnels.

Face à l'avortement, chacun agit selon sa conscience. Les attitudes vont donc de l'intolérance à la licence avec, entre ces deux extrêmes, toute une gamme de degrés de tolérance.

Si l'on croit en la démocratie et que l'on espère que les députés soient le reflet de leurs commettants, peut-on les blâmer d'être aussi confus que leurs électeurs? Si l'on sondait les coeurs des députés, de quelque allégeance politique qu'ils soient, on découvrirait probablement autant de nuances sur cette question qu'on peut en rencontrer dans la rue.

Dans un tel contexte, quoi faire?

Surtout pas, comme le gouvernement Mulroney semble le désirer, recommencer le débat à zéro. Ni, comme l'espèrent les tenants de l'une ou l'autre des thèses en présence, obliger les députés à trancher, soit pour l'interdiction totale, soit pour le libre-choix intégral.

L'obligation morale de nos députés, c'est de respecter la conscience de leurs électeurs.

En pratique, cela veut dire que tout comme l'a statué la Cour suprême dans son jugement majoritaire d'il y a quelques mois, on devrait permettre à une femme qui désire se faire avorter et qui a trouvé un médecin consentant, de le faire. En un mot, plus question de poursuivre le Dr Morgentaler et ses émules! L'État reconnaîtrait donc que pour ces médecins et leurs patientes, la question de l'avortement en est une de conscience.

Mais, en vertu de ce même droit, l'État ne saurait exiger qu'un hôpital, un CLSC ou un médecin soit forcé de pratiquer un avortement si, en conscience, les dirigeants de l'institution ou le médecin en question s'y refusent. Une femme peut donc se faire avorter, mais elle a à dénicher un médecin prêt à pratiquer l'opération. On en trouve d'ailleurs de plus en plus.

Tous les citoyens étant égaux devant la loi, il est évident que la Régie de l'assurance-maladie et ses équivalents hors Québec doivent assumer les frais d'un avortement, que celui-ci ait lieu dans un hôpital ou dans une clinique spécialisée. Comme ils assument ceux d'un accouchement.

La devrait s'arrêter le rôle des législateurs. Il ne leur appartient pas de prêcher la morale.

Pierre VENNAT



(Droits réservés)

TRIBUNE LIBRE

Le dézonage des terres agricoles

La Presse du 9 juillet annonçait que, sans tambour ni trompette, le gouvernement du Québec est en train de remettre aux municipalités et aux promoteurs immobiliers des milliers d'hectares de terres zonées agricoles. La nouvelle a provoqué une avalanche de protestations. Voici quelques-unes des lettres que nous avons reçues.

■ «Québec offre de vastes zones agricoles», tirait La Presse du samedi 9 juillet.

Comment comprendre qu'après avoir réussi un plan de zonage agricole qui favorise un développement soutenu et durable par l'utilisation rationnelle du territoire, le gouvernement du Québec retrocède maintenant aux municipalités et aux promoteurs immobiliers des milliers de kilomètres carrés de terres arables zonées agricoles? Plusieurs diront que le changement de gouvernement entraîne des politiques différentes et qu'une loi adoptée par l'ancien gouvernement du parti québécois peut aujourd'hui être réduite à néant par le gouvernement du Parti libéral. Mais cette explication ne tient pas et ne repose que sur une vue étroite du développement qui internalise les profits à court terme et externalise les coûts à long terme. Pourtant, il est tout de même évident que vingt-cinq ans, ce n'est rien quand on pense aux générations futures.

Dans une période où les problèmes environnementaux se font plus graves et plus complexes à résoudre (érosion des sols, réchauffement de la biosphère, sécheresse dans les provinces de l'ouest...) et alors que la Commission mondiale sur l'environnement prône l'adoption de nouvelles stratégies de conservation, il est étonnant, irrationnel et inadmissible que le gouvernement du Québec bouleverse les plans actuels d'aménagement du territoire et qu'il fasse comme si la loi n'existait pas.

Il est d'autant plus curieux que le ministère de l'Environnement ne se prononce pas sur ce sujet, comme si le territoire agricole ne concerne que le ministère de l'Agriculture et qu'il ne s'agit pas d'une question proprement environnementale.

Cette décision gouvernementale de dézonage des terres agricoles est à dénoncer avec vigueur et les maires qui s'en réjouissent ne prouvent que leur irresponsabilité.

Joseph ZAYED

Responsable du programme en études de l'environnement Université de Montréal



Un cultivateur de l'Assomption, M. Réal Turgeon, devant une terre dont on est en train d'enlever le sol arable pour y construire des maisons.

■ Quand je vois ce qu'on fait aux terres agricoles, je me réjouis de ne pas avoir d'enfant.

Les Incas interdisaient de construire sur les terres arables et les Chinois ont développé les cultures en terrasses, tant la terre était précieuse. Elle l'est toujours!

Mais ici on construit des bungalows dans les champs; et tout ça pour entretenir l'illusion de richesse de l'*American Way of Life*.

Bien au-delà des mesquineries linguistiques, sexistes ou racistes, c'est de la folie suicidaire.

Messieurs les gouvernants, vous devriez voir ou revoir le film d'anticipation *Le Soleil vert*. Nous sommes 5 milliards de bouches à nourrir. Le savez-vous?... Hélas, je pense que je perds mon temps.

Louise MARCIL
Montréal

■ Dézoner pour qui? Pour les Québécois ou pour les promoteurs qui ne veulent que de l'argent et qui, trop souvent hélas, n'ont pas beaucoup de principes?

Trois pour cent de terres arables au Québec! Si je sais bien compter, il en reste 97% pour «les conditions socio-économiques régionales» du ministre Page.

Pour ce qui est des maisons de banlieue, les agents d'immobilier nous disent qu'il y a une baisse du marché immobilier. Donc, les citadins désireux d'habiter la banlieue peuvent acheter les maisons déjà disponibles et aménagées dont les infrastructures sont déjà en place. Plus tard, combien de banlieusards retourneront en ville avec leurs adolescents pour faciliter les études et les loisirs? Donc, d'autres maisons à offrir aux citadins...

Et nos cultivateurs pourront continuer à cultiver nos terres, les meilleures du Québec, et contribuer à l'autosuffisance si précieuse pour un pays. On a besoin des autres pour ce que l'on n'a pas, et non pour prendre la place de ce que l'on a.

Protégeons nos richesses et les prospecteurs investiront là où ça compte pour nous.

Lise BERNIER
Charlemagne

■ Au Québec, la dégradation des sols nous indique qu'on ne pourra plus produire d'une façon si intensive dans l'avenir. La protection des sols exigera PLUS d'espace agricole, comme nous le rappelle La Presse du samedi 9 juillet.

Et vous savez quoi? Sur la planète, il se détruit un hectare de terre arable à toutes les 14 secondes. Nous sommes guère plus brillants au Québec. La plupart des banlieues ceinturant Montréal se développent à un rythme effarant et, surtout, aveuglément.

De quelle façon peut-on s'y prendre pour offrir à une clientèle un milieu plus agréable à vivre? Quand on persiste à détruire des forêts, à remblayer des zones humides, des milieux de vie inestimables et irremplaçables disparaissent. On dézone à tort et à travers des terres agricoles afin d'en tirer le maximum d'argent. Les maires de ces municipalités jouissent de la seule pensée des taxes qu'ils pourront percevoir. Les ministres responsables, ou plutôt, élus pour l'être, se laissent manipuler par ces promoteurs du béton.

Je souhaite à tous ces assoiffés de pouvoir en extase devant des coffres gonflés, de bien gérer cet argent, car ils en auront bientôt besoin pour ériger des

usines d'épuration d'eau (cette eau qui autrefois était épurée par les terres), pour soigner leurs citoyens pris d'infections pulmonaires et autres.

François FONTAINE
Le Gardeur

■ L'éditorial sur le dézonage que nous proposait M. Claude Masson dans l'édition du dimanche 10 juillet de La Presse n'allait, selon moi, pas assez loin. Si le dossier sur ce sujet que nous présentait la veille M. André Noël démontrait avec éloquence l'urgence de la situation, M. Masson se contentait de proposer la tenue d'une commission parlementaire comme solution.

Cela me semble insuffisant. On imagine déjà ce que cela donnerait: un vague compromis qui nous ramènerait probablement à la situation actuelle. Le problème en jeu ici est bien plus que politique: il est social et économique. C'est bien plus qu'une lutte stérile entre libéraux et péquistes dont il s'agit. Il s'agit en fait de savoir quelle société le Québec en général, et la région de Montréal en particulier, veut créer pour l'avenir.

Le dézonage amène bien plus que la perte de terres agricoles, ce qui est déjà tragique. Il est directement lié au développement des banlieues. Et que veut dire le développement des banlieues: la construction de coûteuses infrastructures (aqueduc, égouts, réseaux de distribution électrique...), de routes de plus en plus engorgées, un centre-ville qui se dépeuple, devient par conséquent de moins en moins attrayant pour les gens ordinaires mais de plus en plus intéressant pour les criminels... Alors que les gens de la Rive-Sud se plaignent du manque de ponts et que ceux de Laval refusent de payer une plus grande part du transport un commun montréalais, alors qu'on constate que le centre de Montréal (et les banlieues déjà existantes) ne sont pas assez denses, comment peut-on encore nier une nécessaire remise en cause du développement de nouvelles banlieues?

Les banlieues ne sont pas un mal en soi: elles permettent aux gens d'avoir leur chez-soi et un peu de calme. Toutefois, peut-être y a-t-il des solutions de rechange? Revitalisation de certains quartiers des villes, règlements anti-bruit, développement d'espaces verts urbains du rapprochement des gens de leur lieu de travail par exemple.

Il nous faut plus qu'une commission parlementaire. Il faut un moratoire d'au moins un an sur tout dézonage et éventuellement une campagne électorale sur ce sujet. Le citadin devant un terrain vague du centre-ville, le banlieusard coincé dans le trafic, le cultivateur amené à vendre sa terre: toute la population doit s'interroger sur les choix à faire pour l'avenir.

Pierre CARABIN
Outremont

POINT DE VUE

L'eau et le libre-échange

Nous reproduisons la majeure partie d'une lettre que M. Yves Bajard, ingénieur et docteur en sciences, de Vancouver, a récemment fait parvenir aux membres du Parlement canadien au sujet des répercussions que l'Accord de libre-échange pourrait avoir sur les ressources en eau et l'exportation possible de ces ressources vers les États-Unis. M. Bajard est un spécialiste en la matière.

À tous les membres du Parlement,

■ J'aimerais attirer votre attention sur le fait que, apparemment, rien ne peut empêcher, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, des intérêts commerciaux quelconques de prélever de l'eau au Canada sous quelque forme que ce soit, de quelque source que ce soit et de l'exporter vers les États-Unis par un moyen quelconque, allant de la bouteille au grand conteneur, à l'aqueduc et au canal. Les raisons de mon inquiétude sont les suivantes:

1) L'eau ne fait pas partie des marchandises exceptées de l'Accord, selon la clause 409. Le ministre de l'Environnement a, semble-t-il, essayé de la faire mettre sur la

liste des exceptions, mais les négociateurs, au nom du manque de temps, n'ont pas pu agir en ce sens.

2) Malgré des déclarations du gouvernement, et en particulier du Premier ministre et de M. Crosbie le 14 juin, l'eau est mentionnée comme une marchandise vendable dans le document du GATT annexé à l'Accord, et énumérant les marchandises exportables. Il ne semble pas y avoir de restrictions d'aucune sorte quant à la forme, l'état, le mode d'emballage et d'acheminement sous lesquels l'eau peut être commercialisée.

3) Selon le projet de loi d'application, l'Accord prévaudrait sur la législation fédérale et sur les lois et règlements provinciaux. Indépendamment de toute considération d'anticonstitutionnalité, ceci ouvre la porte toute grande à l'exportation de n'importe quel moyen de part et d'autre. En particulier, ceci rend possible l'exportation d'eau à grande échelle, sans que les lois ou politiques fédérales ou provinciales puissent être utilisées pour faire opposition.

4) Indépendamment, un point de droit assez peu connu est qu'aux États-Unis il est possible de «posséder» l'eau en tant que ressource, car ce droit de propriété peut être attaché à celui de la terre. Au Ca-

nada, par contre, ainsi que dans la plupart des autres pays, l'eau reste du domaine public, et on ne peut disposer que du droit de l'utiliser dans des circonstances et conditions bien définies.

La mise en parallèle de ces quatre points est suffisamment inquiétante quant aux valeurs économiques qui s'y rattachent: pêcheries, en eau douce et dans les océans (Arctique et Pacifique en particulier), tourisme et tout bonnement la qualité de la vie des Canadiens. Aucune déclaration verbale, de la part de qui que ce soit, ne pourrait prévaloir en Cour contre les points mentionnés ci-dessus, à moins que ces dispositions ne soient corrigées, ou qu'il existe déjà des clauses explicites rendant l'exportation d'eau impossible et nullifiant, au moins pour l'eau la prévalence de l'Accord sur la législation canadienne et provinciale.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir accorder toute votre attention à ce sujet, en raison de son importance vitale pour le futur de notre pays. Ceci devrait être entrepris en tenant compte des conclusions et recommandations de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (avril 1987) et, au Canada, par le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie

(septembre 1987). Tous deux établissent clairement la nécessité absolue de passer à une utilisation aussi économe des ressources naturelles que possible, au lieu de chercher à accroître les approvisionnements. Ceci a pour objectif de permettre un développement économique stable et soutenu. Notre survie économique à moyen terme est en jeu.

Cette combinaison d'éléments apparemment indépendants pour permettre une politique absolue de porte ouverte en ce qui concerne l'exportation d'eau au Canada peut fort bien résulter de la négligence et d'une rapidité justifiée par des délais très serrés de la part des négociateurs. On ne peut cependant pas s'empêcher de poser la question d'une relation possible entre cette porte ouverte et l'intérêt bien connu du chef négociateur pour le Canada, dans un projet de diversion à grande échelle, basé sur un barrage dans la baie James, le pompage des eaux stockées vers les Grands Lacs, qui joueraient alors un rôle de château d'eau pour le sud, le sud-est et le sud-ouest des États-Unis et du Canada. Une telle pensée est troublante. Cette relation serait-elle possible?

YVES BAJARD
Dr ès Sciences, ing.
Vancouver

LIBRE OPINION

Les privilèges confessionnels doivent être abolis

L'auteur est président du Mouvement laïque québécois.

PAUL DROUIN

■ Quel bilan peut-on faire des audiences de la Commission parlementaire de l'éducation qui aujourd'hui sa consultation publique sur le projet de loi 107 le 26 mai dernier? À cette occasion, M. Claude Ryan, ministre de l'Éducation, a accusé ses opposants en affirmant qu'ils vivent «dans une réalité abstraite quelque part dans la stratosphère». Ces propos révèlent la fermeture du ministre à l'égard de l'exercice, en pleine égalité, des droits fondamentaux.

Face à cette attitude, le Mouvement laïque québécois (MLQ) réitère que c'est une réforme en profondeur de la Loi de l'instruction publique qui s'impose pour régler, après plus d'un siècle de débat, le problème non résolu des structures scolaires confessionnelles. Un examen de la réalité concrète, bien terre-à-terre celle-là, indique la nécessité de mettre fin au régime de la ségrégation légalisée qui compromet sérieusement l'avenir de l'école publique au Québec.

Des cas concrets

Des cas concrets de discrimination ont été signalés en commission parlementaire, mais le ministre n'a rien voulu entendre. En voici quelques-uns rapportés au MLQ. Des difficultés réelles sont vécues aux écoles Saint-Arsène, Louise-Trichet, Marguerite-de-Lajemmerais, Louis-Riel, Georges-Vanier et Louis-Joseph-Papineau de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). Ainsi, à cette dernière école, un enfant a subi un endoctrinement religieux bien que sa mère ait choisi l'enseignement de la morale. La direction de l'école Louis-Joseph-Papineau a justifié ce geste par un conflit d'horaire.

À La Pêrade, l'école Madeleine-Verchères de la Commission scolaire des Chenaux a appris aux parents qui demandent la formation morale que leurs enfants doivent changer d'école cet automne. La direction a en effet décidé de déplacer les 12 élèves exemptés de l'enseignement catholique parce que cette école connaît un surplus d'inscriptions.

À la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ), lors de sa tournée du mercredi des Cendres, le curé de la paroisse visite les écoles sur les heures de classe et, à l'école Saint-Roch, il décide d'imposer les cendres à tous les enfants, sans tenir compte du choix des parents pour l'enseignement moral. Même évangelisation forcée à la Commission scolaire Chomedey de Laval où, à deux reprises l'année dernière, les enfants, pourtant inscrits en formation morale, ont été conduits à la confession pendant les heures de classe.

De tels exemples sont innombrables. La confessionnalité de l'école publique génère des conflits d'horaire, des transferts d'école, un empiètement de la catéchèse et de multiples contraintes analogues. Nous savons, au MLQ, que ce ne sont pas des cas isolés et qu'ils sont représentatifs d'une situation généralisée. Contrairement à ce que prétend le ministre Ryan, ils ne sont pas vécus quelque part dans la stratosphère mais dans les écoles publiques à travers le Québec.

«Des chartes, en veux-tu, en v'a!»

Avant d'être éjectés dans la réalité abstraite du ministre, les représentants de la Commission des droits de la personne du Québec (CDP) ont souligné que les écoles confessionnelles du projet de loi 107 ne respectent pas la Charte des droits et libertés de la personne. Ils ont aussi fait remarquer qu'en accordant des privilèges qui permettent le financement public de l'en-

seignement religieux, catholique et protestant, le gouvernement donne à ces deux religions une préférence contraire à l'article 10 de la Charte. En somme, l'orientation confessionnaliste du gouvernement pose de sérieux problèmes et engendre «une source de conflit entre le droit reconnu à tous en pleine égalité de recevoir un enseignement public et gratuit et les privilèges reconnus à deux seules religions».

Dans sa réplique, M. Ryan a dit ne pas accepter «l'interprétation des droits humains appliqués au domaine scolaire» de la CDP. Pour le ministre de l'Éducation, la Charte des droits est du domaine de la «réalité abstraite» et ne peut s'appliquer à la réalité scolaire. Elle doit plutôt être interprétée de façon restrictive et, surtout, à l'encontre du droit à l'égalité. Exposant ses idées jusqu'au bout, le 19 mai, il a affirmé: «Il y a eu une période où on a pensé qu'on pouvait proclamer des chartes, en veux-tu, en v'a! On en a mis, on en a mis. À un certain moment, les gouvernements se sont aperçus qu'ils en avaient mis trop pour ce qu'était le potentiel de la société.»

Cette interprétation limitative des droits fondamentaux contraste cependant avec la Déclaration du gouvernement du Québec sur les relations interethniques. Dans ce document entériné par la voix unanime de tous les membres de l'Assemblée nationale le 10 décembre 1986, le gouvernement s'engage à veiller à ce que tous ses ministères et organismes se conforment à la Charte et à ce que soit respecté le droit de toute personne à l'égalité sans discrimination fondée sur la religion. Ne respectant pas ses obligations, M. Ryan ne désire nullement se conformer à la Charte puisque dans ses «clarifications» au sujet de la demande de retrait de l'article 577, il a dit aux représentants du MLQ et à ceux de la CDP que la clause 577 «déclare le projet de loi 107 compatible avec les articles 3 et 10 de la Charte, malgré le fait qu'elle accorde des privilèges à une confession religieuse».

Un «juste milieu» discriminatoire

Selon M. Ryan, il y aurait deux grandes sources d'opposition au projet de loi 107. Ceux qui sont attachés de manière intransigente aux privilèges confessionnels comme l'Association des parents catholiques et le Mouvement scolaire confessionnel (MSC). À l'autre pôle, il y aurait les tenants d'une laïcité doctrinaire. Entre les deux, à tenu à préciser M. Ryan, se trouve l'immense majorité de la population qui serait favorable à l'union de l'Église et de l'école et d'accord avec la voie du «juste milieu» discriminatoire qu'emprunte le gouvernement avec le projet de loi 107.

Ce projet de loi vise essentiellement à aménager l'emprise de l'Église sur l'école publique. Comme le démontre le mémoire du MLQ présenté le 11 mai en commission parlementaire, les évêques et le ministre ont voulu laisser croire à une déconfessionnalisation. En fait, les propositions du projet de loi 107 consolident les éléments confessionnels du système actuel: sous-ministres associés de foi catholique et protestante, comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation, conseillers en éducation chrétienne, enseignement religieux, pastorale, projets éducatifs confessionnels et reconnaissance confessionnelle pour les écoles. La foi catholique devient même un critère d'embauche pour les enseignants du primaire.

Précisant aux représentants du MSC les modalités d'implantation de la confessionnalité dans les écoles publiques, M. Ryan a indiqué qu'il a «tenu compte de toutes les



Claude Ryan

demandes formulées par l'Assemblée des évêques à diverses reprises». Pour être certain d'être bien compris par ses interlocuteurs du MSC en commission parlementaire, il a ajouté: «Il y a même un évêque qui fait partie du comité catholique.»

La position de l'Assemblée des évêques, tout comme celle du ministre Ryan du reste, est aussi intransigente que celle du MSC. Elles sont toutes les deux confessionnalistes. Certes, la démarche conjointe de Mgr Jude St-Antoine, du comité catholique, et de M. Ryan est plus sinieuse, plus rusée que celle du MSC. Les moyens sont différents mais les objectifs sont exactement les mêmes: utiliser les fonds publics en vue de «faire des disciples et de construire le corps du Christ, l'Église», tel que défini dans les Orientations pastorales que l'Assemblée des évêques s'applique à mettre en œuvre, depuis 1984, avec l'appui financier du gouvernement. Toutes tendances confondues, telles sont les fins poursuivies par les confessionnalistes.

Manifestement, deux politiques sont préconisées dans le présent débat confessionnel au Québec, à savoir, la politique cléricale, théocratique et foncièrement confessionnaliste de l'Assemblée des évêques, du ministre de l'Éducation lui-même, du MSC et de l'Association des parents catholiques. Pour l'essentiel, ces organismes et le ministère soutiennent la même orientation fondamentale, soit la préservation des privilèges confessionnels. D'autre part, il y a tous ceux qui réclament des modifications à l'article 93 de la loi constitutionnelle de 1867 afin de déconfessionnaliser le système d'enseignement public et favoriser l'épanouissement, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne. Le «juste milieu» du ministre Ryan ne résiste pas à l'analyse. Il est uniquement destiné à dissimuler les garanties matérielles (près de 300 millions \$) offertes chaque année par le gouvernement à la hiérarchie catholique et à camoufler le véritable enjeu du débat actuel, c'est-à-dire l'abolition des privilèges inacceptables accordés par l'État à l'Église.

Une vaste, une immense majorité...

Alors que M. Archambault, président du MSC, parle d'une très

forte et d'une vaste majorité en faveur du maintien du système confessionnel, M. Ryan, lui, préfère invoquer une immense majorité. Cette majorité des confessionnalistes s'est étiolée depuis longtemps. Elle est, aujourd'hui, tout à fait fictive. En plus d'être la cause d'une grave injustice sociale, le mythe d'un Québec majoritairement catholique n'existe que dans des romans passésistes. Moins de 30% de la population pratique encore la religion (15% à Montréal) et plusieurs sondages ont indiqué, lors du débat sur la Loi 3, que près de 60% de la population souhaite un système scolaire non confessionnel.

Un survol des mémoires présentés en commission parlementaire du 3 au 26 mai indique une majorité très nette pour l'abolition des privilèges confessionnels consentis à l'Église. Outre le MLQ, la Ligue des droits et libertés (LDL), la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Fédération des Aécis du Québec, le Regroupement en éducation morale non confessionnelle, le Réseau d'action et d'information pour les femmes, le Centre de santé des femmes de Montréal, le Collectif féministe de Rouyn-Noranda, le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal et plusieurs autres groupes et associations réunis dans la Coalition pour l'égalité des droits en éducation (CEDE) ne trouvent plus aucune justification raisonnable «au maintien de structures confessionnelles, à quelque niveau que ce soit, au sein du système public d'éducation (ministère, commissions scolaires, ou écoles). L'État démocratique n'est pas au service d'une confession religieuse. Voilà ce que consacre le principe de la séparation de l'Église et de l'État. En application de ce principe, l'État et les services publics ne font aucune distinction entre les citoyens à partir de leurs croyances, pratiques ou attitudes religieuses. L'État s'abstient d'intervenir dans le contenu ou la diffusion des doctrines religieuses.» La CEDE présentera cette position de principe dès la reprise des travaux de la commission parlementaire sur le projet de loi 107.

Tel que rédigé, le projet de loi 107 doit être retiré. Non seulement il consolide des structures confessionnelles incompatibles avec une réforme de la Loi de l'instruction publique, mais il conduit, de plus, à l'émiettement et à la dislocation du système scolaire par le maintien de commissions scolaires confessionnelles, de commissions scolaires dissidentes et du statut confessionnel des écoles. Pour éviter un tel morcellement et permettre une utilisation plus rationnelle des ressources, la Société Saint-Jean-Baptiste a suggéré des commissions scolaires unifiées en remplacement des commissions scolaires confessionnelles et dissidentes. Dans le même sens, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a soutenu en commission parlementaire que «seul un système unique d'éducation public et laïque donnera une chance égale à tous et à toutes d'obtenir une éducation de qualité».

Au cours de cette commission parlementaire et depuis qu'il exerce ses fonctions en 1985, M. Ryan a agi dans ce dossier comme au temps où il était Secrétaire national de l'Action catholique dans les années 50. À l'aube de l'an 2000, nous sommes en droit d'exiger, de la part du ministre de l'Éducation et du gouvernement du Québec, une politique laïque et respectueuse de la liberté de conscience, conformément à la Déclaration sur les relations interethniques et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ratifiés par le Québec.

DOCUMENT

Lettre des évêques sur l'avortement

Pour éclairer un éventuel débat au Parlement sur l'avortement, la Conférence des évêques catholiques du Canada a récemment fait parvenir une lettre aux membres des Communes et du Sénat, ainsi que diverses notes relatives à la prise de position du Conseil permanent de la CECC sur la question. Nous reproduisons ces deux documents.

Aux membres des Communes et du Sénat

■ Pour répondre à certaines de vos interrogations sur cette question difficile qu'est la législation sur l'avortement, il me fait plaisir de vous envoyer ce qui suit au nom de la Conférence des évêques catholiques du Canada.

L'enseignement de l'Église, de même que celle des autres églises et groupes, qui interdit toute atteinte à la vie humaine dès sa conception, vise à éduquer la conscience des gens, y compris celle des législateurs, qui ont le devoir de tenir compte le plus possible de cet enseignement dans l'élaboration de la nouvelle loi. Dans cette élaboration, on devrait appuyer toute orientation, telle que celle proposée par le sénateur Haidasz.

Les trois options pour la nouvelle législation sur l'avortement, qui sont présentées dans la motion du gouvernement sur le «Order Paper», sont inacceptables au point de vue de l'enseignement catholique. L'amendement «A» apparaît cependant comme le moins inacceptable.

En formant leurs consciences, les législateurs devraient sérieusement prendre en considération l'inquiétude exprimée par plusieurs membres Pro-Vie du Parlement que s'abstenir de voter, parce qu'il n'y a pas une loi parfaite, peut indirectement contribuer à l'acceptation de la motion principale du gouvernement permettant l'approche dite «gestationnelle», qui est totalement inacceptable.

Notes

- Chaque vie humaine commence au moment de la conception. Dès la conception, il existe une vie humaine distincte et unique ayant tous les chromosomes et les gènes nécessaires à une vie humaine.
- Le respect du caractère sacré de toute vie humaine n'est pas une conviction partagée uniquement par les catholiques, ni même uniquement par les chrétiens. Pour toute personne de bonne volonté, le temps est maintenant venu de travailler à l'édification d'une société accueillante à toute vie.
- Le débat relatif à la loi sur l'avortement fait partie d'une question plus globale incluant tout le domaine de l'expérimentation sur les tissus du fœtus proprement dit. Une loi sur l'avortement qui mettrait complètement en danger le fœtus au cours des trois premiers mois de grossesse, serait de nature à susciter une gamme de problèmes. On ne peut parler de l'avortement de façon isolée, sans faire référence à d'autres questions profondes et complexes qui ont trait à la bioéthique.
- Il n'est pas question de priver les femmes de leurs droits. Ce qui est important, c'est de voir comment on peut régler la situation conflictuelle relative aux droits de la mère et de l'enfant; voilà ce dont une éventuelle loi sur l'avortement devrait tenir compte. En tout ceci, le droit à la vie elle-même doit avoir la primauté.
- La tradition légale du Canada a toujours été de défendre la vie de la conception jusqu'à la mort naturelle. Cette tradition exige donc une nouvelle loi qui respecterait la vie d'un enfant à naître, et ce dans le contexte d'une politique sociale générale dont le but serait de construire une société accueillante à la vie. Voilà le défi auquel sont confrontés tous les niveaux de gouvernements. Selon la Constitution canadienne, c'est aux gouvernements provinciaux et locaux que revient le défi de proposer des services et des programmes mettant en valeur la vie humaine.
- Il ne peut y avoir de solutions magiques dans cette complexe question qu'est l'avortement. Ce qui est ici en jeu, c'est l'avenir même du pays tout entier. Comme les ressources naturelles doivent être protégées pour les générations futures, de même les membres de cette même génération à venir doivent-ils être assurés d'une protection et d'un support complets favorisant la vie. Notre avenir à nous tous dépend du respect que nous aurons envers tous les êtres de la nature.
- Les évêques veulent faire l'éloge et appuyer toutes les personnes qui travaillent à la protection de la vie et à la mise en valeur de la société. Dans ce contexte, le dialogue avec les groupes pro-vie est très important.

Une action politique directe

- D'ici à ce qu'une nouvelle loi soit en vigueur:
 - Il y va du devoir de tous et de chacun de travailler à l'élaboration de la meilleure loi possible, une loi qui protégerait toute vie.
 - La morale passe avant la loi: la loi civile tend toujours à refléter la loi morale. Dans une société pluraliste, ce que peut faire la loi civile peut être limitée.
 - Les parlementaires doivent garder à l'esprit tous les aspects entourant la vie et l'ensemble des implications relatives à toute loi sur l'avortement. Ici, il ne s'agit pas uniquement de remplacer la Section 251, quelque important que ce soit.

Suite à une nouvelle loi:

- On s'attend que se poursuivent tous les efforts en vue d'une meilleure loi et la mise en place de nombreux programmes de nature à respecter la vie. Nous pourrions avoir à vivre avec une loi que l'on considère imparfaite: le cas échéant, nous poursuivrons alors nos efforts en vue de l'améliorer.



Gérald LeBlanc

Gérald LeBlanc est en vacances. Sa chronique reprendra au début du mois prochain.

La Presse			
LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe» — Entree d'abonnement numéro 1400 — Port de retour garanti.			
RENSEIGNEMENTS	285-7272	ANNONCES CLASSEES	
ABONNEMENT	285-6911	Commandes ou corrections	
Le service des abonnés est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.		lundi au vendredi de 8h à 17h.	285-7111
REDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPTABILITE	285-6892	National, Tele-Press	285-7306
Grandes annonces	285-6900	Vacances, Voyages	285-7265
Annouces classees		Carrières et professions, nominations	285-7320



Francine Grimaldi

collaboration spéciale

La semaine Moreau-Trenet

Les deux événements de la semaine, culturellement parlant, ont pour noms *Jeanne Moreau* et *Charles Trenet*. Dieu qu'ils en ont déplacé du monde! Jeanne Moreau ne savait pas qu'elle jouait devant tous les comédiens et comédiennes de Montréal, sans exception ou presque, lors de sa première lundi au cégep de Joliette. Elle m'a dit en être très touchée.

Par contre, le trac elle ne connaît pas. Pour elle le trac c'est avant, bien avant de monter sur scène. Ça commence à partir du jour où elle accepte de jouer un rôle et ça prend fin, en même temps que le travail du metteur en scène, lorsqu'elle monte sur scène. Elle est prête.



Jeanne Moreau

Avant chaque représentation, elle s'isole totalement. Elle passe trois heures seule dans sa loge à rentrer dans la peau de son personnage. Là-dessus, elle peut parfois passer une heure à écouter du classique dans l'obscurité totale! Non, le trac elle ne l'a jamais. Tout est dans la préparation. En ce moment elle étudie son prochain rôle, pour la télé en France. Ensuite elle reviendra au cinéma pour un jeune réalisateur et la vie continue.

Cette paisible quinquagénaire mord dans la vie à belles dents. Tout l'intéresse et elle met autant de créativité à faire de la photo, à recevoir des amis, à cuisiner, à marcher en ville, qu'à jouer. À un journaliste qui lui demandait pourquoi elle n'était pas venue jouer chez nous avant aujourd'hui, elle a répondu poliment: «Parce que c'est la première fois que l'on m'y invite monsieur.» J'ai eu entendre la servante Zéline...

FILM-PORTAIT DE CHARLES TRENET

Le trac, *Charles Trenet*, lui, connaît ça. Le fou chantant de 75 ans a beau avoir 50 ans de métier derrière lui, il avoue qu'il a le trac pendant les cinq premières chansons de son tour de chant, c'est fatal. C'est le temps qu'il faut pour sentir une salle, embarquer le public. Même s'il a été très gâté cette année en tournée «75e anniversaire» et a été reçu comme un roi, il ne se prend pas au sérieux.

Il a grossi, ayant trop profité des bonnes choses, et en voyant son affiche publicitaire avec sa tête ronde comme une bille, il s'est exclamé: «Qu'est-ce que c'est? On dirait un hérisson! Ou un oursin!».

Comment protège-t-il sa voix? En fuyant la climatisation! Et il a vite quitté la salle de presse... Une équipe de film le suit partout. C'est une brillante idée du producteur Gilbert Rozon, le jeune et dynamique directeur du Festival Juste pour rire et, entre autres, des tournées de Trenet.

Le documentariste français *William Klein* tourne un film-portrait de Charles Trenet, document qui sera prêt l'été prochain pour le bicentenaire de la Révolution française. À Montréal, Klein a recours aux services de *Jean-Claude Labrecque* pour le tournage.

Trenet poursuit sa tournée

et chantera à Québec le samedi 10 septembre au Colisée. Le spectacle sera divisé en trois parties: en première mondiale l'Orchestre Symphonique de Québec créera une œuvre spécialement composée par *François Dompierre* en hommage à Trenet.

Ensuite ce sera le récital de «l'ambassadeur de la chanson française» avec son trio, et en troisième partie l'O.S.O., 70 musiciens sous la direction du chef invité François Dompierre viendra se joindre aux musiciens de Trenet pour accompagner quelques succès comme *Je chante*, *La mer*, etc.

TABLE RASE ET LUMIERES

Armande Saint-Jean fera *Table Rase* à compter de septembre à Radio-Québec! (Voir page B 6) Bravo! C'est une excellente émission d'information internationale qui devrait lui aller comme un gant. Dommage que *Stéphane Bureau* quitte l'équipe mais les autres restent. *Pierre Olivier* n'est pas éliminé, au contraire, il sera très présent m'a-t-on dit aux productions Pixart. *Table rase* sera diffusée le mardi soir au lieu du mercredi.

Pixart produira une autre émission pour Radio-Québec: *Lumières*. Il s'agit d'un magazine culturel différent de tous les autres (!) qui passera le jeudi de 20 h 30 à 21 h donc 30 minutes d'informations entièrement filmées en extérieur.

Les animateurs ne seront jamais en studio; il n'y en a même pas de prévu! Qui sont les heureux élus de ce nouveau show? Je vous le donne en mille. Vous les connaissez: *Guy Richer*, animateur du quiz *Cinq pour Un*, et la belle *Elizabeth Paradis*, actuellement animatrice de *Vu de la terrasse* à Radio-Canada!

APRÈS FILIATRAULT, MICHEL FORGET

Denise Filiatrault est tellement occupée comme metteur en scène qu'elle a décidé de ne plus faire partie du Festival de l'humour à la radio. Par contre, *Louis-Paul Allard*, *Tex Lecorre* et *Roger Joubert* restent et commenceront une 12e saison en septembre! Qui succédera à Denise? Un comédien qui est lui aussi déjà surchargé de travail: *Michel Forget*.

TROPIQUES-NORD ET MUSIQUE

Les designers aideront la musique! Une vingtaine de décorateurs québécois ont accepté de décorer et d'aménager six nouveaux condominiums de luxe du complexe Tropiques-Nord, situé à la Cité du Havre, juste à côté de Habitat 67. Cela au profit de l'O.S.M.



Guy Richer

Les condos ne seront pas vendus au profit de l'orchestre, mais les visites seront payantes: \$8 et \$6,50 pour aller zieuter les décors, du 29 septembre au 22 octobre. De plus, il y aura concert gala au profit de l'OSM le 28 septembre dans l'atrium de Tropiques Nord, une soirée de gala à \$100 le billet.



Le public montréalais a chaleureusement accueilli, hier soir, à la Place des Arts, Charles Trenet qui, malgré son grand âge, était dans une forme resplendissante.

PHOTO ARMAND TROTIER, La Presse

Charles Trenet: émouvantes retrouvailles

DENIS LAVOIE

Chaleureux public, bien servi hier soir à la Place des arts, par un toujours guilleret Charles Trenet. Soirée d'ovations, tant pour son entrée en scène que pour sa sortie, la fatigue ayant quand même eu raison du septuagénaire, qui n'aura fauté qu'à deux occasions. Le public l'a pourtant réclamé encore.

Récital qui prenait l'allure d'un adieu, avec *Douce France* et un tas de chansons bien connues, de quoi combler un public de curieux et de nostalgiques. Au programme, les meilleures chansons du Fou chantant. Performance bien vivante, où Trenet n'aura arboré son chapeau mou que pour la toute dernière chanson, qui a bien fait rire l'auditoire, le cinquantenaire polka du roi.

Spectacle chargé d'émotion. Parmi l'auditoire, on pouvait entendre des admirateurs qui connaissent plusieurs des chansons de Trenet. Un public généralement âgé, grisonnant, au sein duquel se trouvaient des connaisseurs qui ont pu le voir à plusieurs reprises.

Des jeunes aussi, venus découvrir l'homme dont les chansons sont déjà passées à l'histoire, le chanteur de leurs parents et grands-parents.

Trenet a bien sûr chanté *La mer*, tout comme *L'Âme des poètes*, interprétant aussi, avec beaucoup d'humour malgré un trou de mémoire, *La Java du diable*, et encore *Le Serpent python*.

Au-delà des mots des chansons, ce que nous percevions, c'est une ambiance de fête, celle de belles retrouvailles, du plaisir qu'éprouvait tant le chanteur que le public

à vivre un moment unique, magique.

Trenet, simplement accompagné de deux pianistes et d'un contrebassiste a illustré quelques-unes de ses chansons du geste et de l'intonation, présentant la plupart avec des propos d'humour. Souriant, il a bien caché son âge pour se laisser emporter par le swing de ses chansons.

S'il devait finir par *Y'a d'la joie*, pour revenir en rappel avec *Je chante*, c'est avec à-propos qu'il a commencé en chantant *Revoir Paris*, site de la prestigieuse Académie qui n'a pas voulu de lui.

Le public montréalais, hier soir à la salle Wilfrid-Pelletier, un bien plus bel hommage, une attention recueillie et des applaudissements bien nourris.

Ce qui fait la gloire de l'artiste, c'est quand même d'abord ses

chansons, celles que tout le monde connaît, qu'on s'est tous plu à fredonner en se rendant à ce rendez-vous de la Place des arts; et que découvrent aussi fraîches que si elle étaient nouvelles des jeunes. C'est ce qui touche encore davantage Trenet, ainsi qu'il l'a souligné.

L'artiste a surtout réalisé sa mission essentielle, de distraire le public, avec des chansons qui respirent la joie de vivre et nous font oublier au moins pour deux heures, les soucis du quotidien.

En Trenet, on retrouve également une chanson française qui a su résister au temps, comme il le semble un peu son auteur et interprète qui a su mettre l'intensité qu'il fallait pour faire plus que passer derrière ses chansons, il nous les a servis avec cœur, force et distinction, un brin de fantaisie pour agrémenter le tout.

Les Jackson Five Un homme en cinq personnes: Christopher

JOYCE NAPIER

Il fait danser des marionnettes; quatre pour être précis. Deux à sa gauche et deux à sa droite. Lui, il est au milieu, et, avec quelques morceaux de bois, des câbles, un peu de rythme et une bonne cadence, il anime son petit monde, au son d'une musique Motown.

Alors, en fait, ils sont cinq sur la scène, quatre bonshommes de



Christopher PHOTO ROBERT NADON, La Presse

plastique et de styrofoam, de race noire, avec des perruques aux boucles brunes, et lui. Son numéro, c'est les Jackson Five, l'ancienne équipe musicale familiale du célèbre Michael.

Le créateur de ce numéro, Christopher, résident de Los Angeles, est un humoriste qui puise son inspiration dans le monde de la musique. Son sketch, qu'il présente aux galas du Festival Juste pour rire, il l'a pensé il y a plus de deux ans pour un bal masqué. Il voulait se déguiser en Jackson Five mais, pour ce faire, il devait trouver quatre copains. Peine perdue.

Il décida alors de créer lui-même ces quatre Jackson. Avec des grandes feuilles de plastique, des morceaux de bois et des câbles, comme ceux des freins d'une bicyclette, il a façonné son équipe de fantoches.

Les mains et les pieds des pantins sont attachés aux morceaux de bois que Christopher bouge au rythme de la musique des Jackson pendant le numéro. Pour mieux diriger son équipe de marionnettes

il a concocté un système de contrôle avec les câbles. Il peut ainsi faire bouger non seulement les corps mais aussi les lèvres de ses marionnettes. Le mouvement des lèvres est synchronisé avec la musique.

Le créateur, Noir lui-même, explique qu'il a décidé, après avoir créé son numéro, de se faire teindre les cheveux en blond pour qu'on le reconnaisse parmi les faux jétos. «Comme ça je dis au gens que moi, je suis celui avec les cheveux blonds.»

Avant d'entrer en scène, il doit enfiler un harnais où sont attachés les morceaux de bois qui lui permettent d'animer ses quatre pantins.

Ce n'est pas toujours simple gagner sa vie. «En fait, je voulais tout bêtement fabriquer un toaster», dit-il en souriant. Et son toaster, qui pèse 70 livres, lui a porté bonheur. Depuis le 9 avril 1986, la première fois qu'il s'est produit avec ses quatre pantins, il a présenté son numéro, qui ne dure pas plus de sept minutes, aux États-Unis, en Angleterre, en Italie, au Mexique et même à Toronto, dans le cadre de festivals comme celui de Montréal, ou encore pour amorcer les spectacles des grands noms de la comédie, comme Eddy Murphy.

«Je savais, depuis que j'étais tout jeune, que je voulais monter sur une scène. Mais je n'aurais jamais pensé que je fabriquerai des marionnettes et que je ferais le tour du monde.»

Il avoue qu'il ne sait pas ce que pense la famille Jackson de ces marionnettes créées à leur image, mais il reconnaît qu'il devra bientôt trouver autre chose pour amuser son public. Les marionnettes Jackson Five sont périssables, l'effet de surprise étant la force de ce numéro.

Un avantage de cette création c'est qu'on peut la démonter, la mettre dans des valises, faites sur mesure, et la transporter n'importe où. Ce ne sont pas les marionnettes qui vont roussir.

Mais les Jackson Five n'est pas le premier numéro de Christopher. S'inspirant toujours de la musique contemporaine, il a créé un numéro avec la chanson *We are the world*, celle que l'imitateur André-Philippe Gagnon a présentée à la télévision américaine en imitant les voix de tous les chanteurs qui y ont contribué.

Juste

pour rire

MC: Doug Anthony
All-Stars
Winston Speare, Kit
Hollerbach, John Sparks,
Bob Nelson

19:00 CLASSIC ANIMATION
RETROSPECTIVE 1
Oumetoscope

19:30 GALA 6
Théâtre St-Denis

MC: Louie Anderson
Jeff Altman, Bowser & Blue,
Brett Butler, Christopher,
Cirque du Soleil, Denis
Lacombe, Lorne Elliott,
Institut de jonglage, Emo
Phillips, Reduced Shakespeare
Co., Robert Schimmel,
The Sea Monster, Second City

20:30 REDUCED SHAKESPEARE
COMPANY
Centaur Theatre

20:30 JANGO EDWARDS
Spectrum

21:00 ILLUSTRATED MEN
Comedy Nest Downtown

21:00 ADRIANNE TOLSCH
Comedy Nest West

21:30 CLASSIC ANIMATION
RETROSPECTIVE 2
Oumetoscope

21:45 BUBBLING WITH
LAUGHTER 2
Club Soda

MC: Doug Anthony
All-Stars
Margaret Smith, Al Simmons,
Nick Revell, Dom Irrera

SCÈNE BELL
(rue Ontario)
18:30 Les Bubb
20:00 Gérard Estrem
21:30 Shy Guys

SCÈNE AIR CANADA
(Avenue Borduas)
19:00 Pepper Kaminoff
20:30 Les Bubb
22:00 (à confirmer)

SCÈNE LABATT BLEUE
(rue de Maisonneuve)
19:30 L'Orchestre du Boulevard
21:00 Pepper Kaminoff
22:30 Gérard Estrem

DANS LA RUE
La p'tite fanfare, Royal Deluxe, La Compagnie extrêmement prétentieuse, Les Bouffons de Bullion.

MERCREDI 20 JUILLET
AUJOURD'HUI

20:00 MICHEL LEEB
Théâtre Maisonneuve

20:30 JANGO EDWARDS
Spectrum

24:00 CARTOON ART EXHIBITION
Centaur Gallery

19:00 BUBBLING WITH
LAUGHTER 2
Club Soda

Elton John fait encan

Le chanteur britannique Elton John a encore trouvé un moyen pour faire parler de lui. Décidé à se débarrasser des nombreux objets qui encombrant sa maison, il va vendre aux enchères parmi d'autres babioles sa célèbre collection de lunettes de soleil.

A vendre également, la paire de bottes aux talons hauts de 21 cm que l'artiste portait dans le film «Tommy». Un dome en verre devait être vendu pour \$125 000

US, un tapis dessiné par William Morris pour \$80 000 US, et une peinture de Magritte pour le même prix. L'ensemble de la collection est estimé à environ \$5 millions US.

«Ca fait cinq ou six ans que je pense à ça, et je crois que le moment est venu», a déclaré Elton John qui a décidé de repartir à zéro en se lançant dans «l'ultra-modernisme».

d'imiter tout ce monde. Le public a beaucoup aimé ce numéro, il n'avait jamais rien vu de pareil», explique-t-il.

Encore une fois, c'était l'effet de surprise, et le numéro de *We are the world* a trouvé place dans son grenier, un sort qu'il réserve sans doute à ses quatre Jacksons.

Christopher, qui a déjà été présenté au Théâtre Saint-Denis, pour la partie française du Festival Juste pour rire, participera aux galas anglais ce soir, vendredi et samedi.

«UNE CASCADE ININTERROMPUE DE RIRE!»
De Niro et Grodin sont sensationnels!
— Jeffrey Lyons, Star Trek Review CBS Radio

A L'AFFICHE!

ROBERT DE NIRO
CHARLES GRODIN

MIDNIGHT RUN

Cela pourrait être le début d'une merveilleuse amitié.

VERSION ORIGINALE ANGLAISE

DU MÊME DIRECTEUR QUE «LE FLIC DE BEVERLY HILLS»

LE FAUBOURG 1516 STE CATHERINE O 932-2121
POINTE-CLAIRE 6341 TRANSCANADIENNE 435-7216
PLACE DU CANADA VIA CHATEAU CHAMPLAIN 661-4395
SQUARE DÉCARIE DÉCARIE, SUD DE J. AN TALON 341-3190
BROSSARD 1541 CHAMPLAIN 345-5939
ASTRE 840 L'ACROBAT 327-5001

La Presse PETRO-CANADA PRÉSENTENT...
LE FESTIVAL D'ÉTÉ DE LANAUDIÈRE

CE SOIR

Jusqu'au
jeudi 21 juillet 20h00
Salle Rolland-Brunelle

Théâtre avec Jeanne Moreau
Le récit de la servante Zerline de
Herman Broch

Texte français d'André R. Picard
Mise en scène de Klaus-Michael
Gruber
Avec Zerline: Jeanne Moreau et
Monsieur A. Peter Bonke

..... 30 - 35 - 45.00\$

JOËL musique **SCOTT**
provigo **STELLA ARTOIS** **du MAURIER** **Radio-Canada**
Réseau FM Stéréo

BILLETTS

En vente chez:
Kiosque BILLET PLUS de
la Librairie Martin
5501 rue St-Viateur, Joliette
(514) 759-8446 ou
(514) 589-5676
Achat comptant et par carte de
crédit Visa et MasterCard
Kiosque BILLET PLUS du
Complexe Desjardins
Niveau Place Metro Place
des Arts (514) 288-2828
Achat comptant et par carte de
crédit Visa et MasterCard
Comptoir Ticketron
Achat comptant seulement
Achat téléphonique:
Joliette (514) 759-8446 et de
Montréal (514) 288-2828
Avec le service Télérone:
Montréal (514) 288-2525 et
(514) 589-5676

ACCUSÉ DE MEURTRE!
SOIRÉES "MEURTRES ET MYSTÈRES"
À L'AUBERGE LE VIEUX ST-GABRIEL
À COMPTER DU 28 JUILLET

On a trouvé un cadavre! Quelqu'un parmi vous sera accusé de meurtre. Le coupable est peut-être assis à votre table... Dans un restaurant réputé pour sa gastronomie, toute une intrigue se déroule. Venez participer.

ENDROIT:
AUBERGE LE VIEUX ST-GABRIEL
426, rue St-Gabriel, Mtl.

DATE:
TOUS LES JEUDIS DE 18h30 à 20h30
(Les vendredis en anglais)

PRIX: 40\$ p.p. incluant le souper
"TABLE D'HÔTE" et l'occasion de
résoudre une énigme.

RÉSERVATIONS: (514) 878-3561

LES MYSTÈRES
EDOUARD MAY

Julius Röntgen

artiste invité:
Cinderella
RIN IT DOWN TOUR '88
Mercredi 20 Juillet, 19h30
Forum de Montréal
Billets: 19.50\$ en vente aux guichets du Forum
et à tous les comptoirs Ticketron (+frais de service)

Laurentide
Rock

CDK
LES SOUS
Coca-Cola
OFFICIEL DE L'ÉTÉ

FAMOUS PLAYERS

Matinées tous les jours dans la majorité de nos salles tout au long de l'été. Consultez l'horaire des films.

Way Disney's CLASSIQUE
Bambi
VERSION FRANÇAISE
D'après le roman de FELIX SALTEN
Distribué par LENTILLES BLANCA VINTAGE
© MCMXXXVII The Walt Disney Company

LA PARISIEN 1:00-3:10
400 STE CATHERINE O 506 5091
5:15-7:10
GREENFIELD PARK 12:00-2:00
100 BUL. TACHÉREAU 671 8129
6:00
LAVAL 12:45-2:30
CENTRE LAVAL 600 7776
4:15-6:00
VERSAILLES 12:20-2:15
PLACE VERSAILLES 353 7800
4:10-6:00

...et en anglais aux
CINÉMA DE PARIS, CINÉMA V, DORVAL et FAIRVIEW

«EASTWOOD EST FASCINANT!! rien ne vaut un bon vieux style bang bang avec Dirty Harry.»
— Peter Travers, PEOPLE MAGAZINE

CLINT EASTWOOD
DIRTY HARRY IN THE DEAD POOL
14 ans

LA PALACE 12:30-2:40-4:50-7:00-9:10
400 STE CATHERINE O 506 5091
PALACE 2
PALACE 5
1:30-3:40-5:50-8:00
VERSION O. ANGLAISE
DORVAL 1:00-3:00-5:00-7:00-9:00
200 Ave DORVAL 631 8500
AUCUN LAISSEZ-PASSER
VERSAILLES 12:55-3:00-5:05-7:10-9:20
PLACE VERSAILLES 353 7800

«Déjà un classique, une date dans l'histoire du cinéma. Un film très impressionnant technique-ment. Un feu roulant d'action et de rires.»
— Richard Guay, BON DIMANCHE

Qui Vaut la Peau de
ROGER RABBIT
VERSION FRANÇAISE DE:
WHO FRAMED ROGER RABBIT

AUCUN LAISSEZ-PASSER

LA PARISIEN 12:20-2:40-5:00
400 STE CATHERINE O 506 5091
7:20-9:40
GREENFIELD PARK 12:25-2:35-4:45
100 BUL. TACHÉREAU 671 8129
7:10-9:30
LAVAL 12:20-2:40
CENTRE LAVAL 600 7776
5:00-7:20
9:40
VERSAILLES 12:25-2:45
PLACE VERSAILLES 353 7800
4:05-7:20
9:35

...et en anglais aux **LOEWS et FAIRVIEW**

DUDLEY MOORE LIZA MINNELLI
Arthur 2 ON THE ROCKS
VERSION O. ANGLAISE

LOEWS 12:00-2:20-4:40
504 STE CATHERINE O 517 1637
7:10-9:35
Tous les soirs
7:05-9:15
DORVAL 12:15-2:30-4:45
200 Ave DORVAL 631 8500
7:00-9:20
Tous les soirs
7:00-9:20
Le CINÉMA 12:30-2:45
Ave CÔTÉ WESTMOUNT 931 2477
5:00-7:15
9:30

BETTE MIDLER LILY TOMLIN
BIG BUSINESS
VERSION ORIGINALE ANGLAISE

LA PALACE 12:30-2:40-4:50-7:00-9:10
400 STE CATHERINE O 506 5091
LAVAL 12:10-2:30-4:50
CENTRE LAVAL 600 7776
7:10-9:35
VERSAILLES 12:05-2:25-4:45
PLACE VERSAILLES 353 7800
7:05-9:30
GREENFIELD PARK Tous les jours
100 BUL. TACHÉREAU 671 8129
3:40-7:25-9:45

...et en anglais aux **PALACE, CINÉMA V, DORVAL et BOGART**

WILLOW
VERSION FRANÇAISE
Découvrez l'aventure, l'action et l'émerveillement.

UNIVERSITÉ 12:30-2:40-4:50-7:00-9:10
400 STE CATHERINE O 506 5091
LA PARISIEN 1:30-4:25
400 STE CATHERINE O 506 5091
7:00-9:30
LAVAL 1:30-4:25
CENTRE LAVAL 600 7776
7:00-9:30
VERSAILLES 1:30-4:15
PLACE VERSAILLES 353 7800
7:00-9:35

...et en anglais à **L'IMPERIAL**

«Une action incroyable. Un film brûlant.»
— Joel Siegel, ABC-TV

BELUSHI SCHWARZENEGGER
DOUBLE DÉTENTE
— V.F. de RED HEAT

LA PALACE Tous les soirs
400 STE CATHERINE O 506 5091
9:00
VERSAILLES Tous les soirs
PLACE VERSAILLES 353 7800
7:35-9:45

...et en anglais au **PALACE**

Votre soirée de télévision

CHOIX D'ÉMISSIONS

par Daniel Lemay

18:00 65 — Garden-Party

Le dynamique duo Richard-Laprade reçoit Daniel Poulain, le photographe des artistes, Robert Leroux, Monique Vermont. Et Jean-Claude Quévillon, le coiffeur de Michèle Richard, va nous expliquer comment il fait.

19:00 17 — «Le beau mariage»

Une jeune femme décide de se marier. Bon. Faut trouver la robe, un curé ou un juge, une salle pour la noce. Un mari aussi. Cet avocat fera l'affaire. Une histoire d'amour entre deux personnes qui ne s'aiment pas, écrit Serge Dussault dans le Télé-Press.

21:30 17 — Beau et chaud

Les invités de Normand Brathwaite: Michel Robert, la pianiste Marie-Andrée Ostiguy et Raoul Duguay qui parlera des cerfs-volants. Oui, mes amis! Quant à Daniel Mercure, il va nous expli-

quer l'immense controverse que cause présentement dans le grand monde de la musique la note LA.

HORAIRE RÉVISÉ

01:40 65 — Sports Plus
(Reprise de l'émission de 23 h 30).



Raoul Duguay

	18 h 30	19 h 00	19 h 30	20 h 00	20 h 30	21 h 00	21 h 30	22 h 00	22 h 30
2	Vu de la terrasse	Baseball: les Expos de Mtl vs les Astros de Houston.				Festival de jazz de Mtl	Le Téléjournal	Le Point (22h20)	
3	The News (18h)	CBS News	Hollywood Squares	Jake and the Fatman		1988 Democratic National Convention			
5	NBC Nightly News	Family Ties	Cheers	Down Delaware Road: Binds That Tie Us.		1988 Democratic National Convention			
6	Newsweek (18h)	Baseball: les Expos de Mtl vs les Astros de Houston.				Festival de jazz de Mtl	The National	The Journal (22h22)	
7	Un été de bonne humeur	Québec à la carte	Allo ciné: film surprise.				Un bon programme	Lotto 6/49 (22h56)	
8	Un été de bonne humeur	Québec à la carte	Allo ciné: film surprise.				Un bon programme	Lotto 6/49 (22h56)	
9	Newsline (18h)	Entertainment Tonight	Thirtysomething: Accounts Receivable.	Movie: "Baby Girl Scott".					Blue Jays Baseball
10	World News Tonight	New Newlywed Game	The New Dating Game	Growing Pains	Head of the Class	1988 Democratic National Convention			
11	Vu de la terrasse	Baseball: les Expos de Mtl vs les Astros de Houston.				Festival de jazz de Mtl	Le Téléjournal	Le Point (22h20)	
12	Un été de bonne humeur	Québec à la carte	Allo ciné: film surprise.				Un bon programme	Lotto 6/49 (22h56)	
13	Pulse (18h)	Entertainment Tonight	The Achievers	Simon & Simon		Movie: "The Man Who Fell to Earth".			
14	Vu de la terrasse	Baseball: les Expos de Mtl vs les Astros de Houston.				Festival de jazz de Mtl	Le Téléjournal	Le Point (22h20)	
15	5 pour 1	Cinéma: "Le Beau Mariage".		Route vacances (20h45)	Beau et chaud. Anim. Normand Brathwaite.	Droit de parole: Transplantation cardiaque.			
16	World News Tonight	Wheel of Fortune	A Current Affair	Growing Pains	Head of the Class	1988 Democratic National Convention			
17	Doctor Snuggles	Ontario's Best	Not One of the Crowd	People Patterns	Realities	Bits and Bytes	Jack Livesley	Fitness over Forty	Beyond Stress
18	Newsline (18h)	Business Report	Degrassi Junior High	16 Days of Glory		American Playhouse: The Big Knife.			
19	Garden-Party (18h)	La Maison Deschênes	Cinéma: "Pionniers du ciel" (dern. de 3).			Quotidienne (21h28)	Le Grand Journal	Premières/G. Journal	Garden-Party (Reprise)
20	Business Report	The MacNeil/Lehrer Newshour	Adventure: To Hell.			Movie: "The Comancheros".			
21	Chiffres et lettres	Le monde est à vous (18h50)			Téléfilm: "Mercedes".	Ville Le Mans (21h38)	Le Journal	Radio France	

* Changement de dernière heure.

Télévision

Look 89 et traitement VIP...



DANIEL LEMAY

Les grilles d'automne se remplissent tranquillement. Dans la catégorie punch populaire, section voyages-mode, Quatre Saisons annonce l'arrivée de *Look 89*.

TQS a conclu une entente avec Marcel Pelchat pour la co-production de *Look 89*, une émission qui a fait des malheurs au réseau Pathonie l'an passé. TVA l'avait diffusée une fois et avait joyeusement franchi le million de téléspectateurs.

Dans la formule talk-show, un concours détermine une gagnante que coiffeurs, maquilleurs et manucures travaillent à «transformer» devant la caméra.

Des extraits de la tournée des boutiques haut de gamme où la star d'un jour reçoit bijoux, accessoires, sessions de beauté, etc. Un invité du Club VIP — du président et membre unique, l'hom-

mes d'affaires Andy Depatie, de Québec — un ami donc du Club VIP vient raconter ses réussites et remet un cadeau-surprise à la gagnante. Bien sûr, il y a aussi pour elle diner multi-champagne, limousine pour la virée en ville et le grand lit du grand hôtel. Une affaire de \$8 000 à \$10 000.

À Télé 4 de Québec, *Look 88* était une émission hebdomadaire et on visitait surtout la Place Sainte-Foy. Quatre Saisons investit dans un concept plus large avec *Look 89 International*, une série de huit émissions mensuelles d'une heure.

Là, Pelchat et son équipe amènent leur reine à Paris, New York, Milan ou Rio — traitement VIP toujours — où, en compagnie du jetsetter artistique François Reny, elle rencontre de grands noms.

La caméra ne rate rien de tout ça, ou si peu, et au retour un invité du club VIP, spécial celui-là, remet à la madame un cadeau-surprise d'une valeur de \$10 000 à \$15 000.

Valeur totale, dit Quatre Saisons: 30 000 à 40 000 bâtons.

Look International 89 sera enregistré

au Spectrum et la gagnante — ou le gagnant, les hommes ont le droit — du prochain voyage sera choisie au hasard dans la salle. Orchestre, deux chansons d'un coanimateur. Marcel Pelchat mène le bal. Première: le dimanche 8 septembre.

Look 89, version hebdomadaire et montréalaise, sera enregistrée en studio devant une cinquantaine de personnes et passera en ondes le vendredi. Le mode de sélection sera connu plus tard. Bientôt.

TQS arrache un bon morceau à la compétition et vous pouvez parier votre foulard Hermès qu'on va en parler en ville.

Le Téléspectateur

Dans son numéro de l'été 88, la revue *Le Téléspectateur* publie un intéressant dossier sur les jeux télévisés. Le retour en force des quiz est abordé par une entrevue avec Donald Lautrec qui a hérité, un peu malgré lui, du titre de M. Quiz québécois.

L'influence américaine, les nouveaux

jeux québécois et la sélection des candidats sont d'autres sujets bien traités.

Le Téléspectateur publie également une entrevue avec des membres du groupe et de la direction de Rock et Belles Oreilles. Et une analyse psycho-socio-culturelle de *Des drames de coeur* (sic), le téléroman de Mme Lise Payette, et son «faux féminisme petit-bourgeois».

Le Téléspectateur (\$5) est publié quatre fois l'an par l'Association nationale des téléspectateurs (ANT), un organisme sans but lucratif qui se consacre à l'information et à l'éducation des dévotés que nous sommes.

année ses 25 ans dans le merveilleux monde des communications.

Mme Saint-Jean s'est surtout fait connaître à la radio de Radio-Canada où elle a travaillé pendant 20 ans; elle a tout fait, dit-elle, «sauf les sports».

Depuis 1985, elle fait la revue de presse quotidienne à *CBF Bonjour* en plus d'enseigner le journalisme à l'UQAM. Professeur-vedette et appréciée, selon certains de ses étudiants.

À la télévision, elle a animé *Counter Point* à CBC (1967) et a plus tard travaillé comme journaliste au *Télémag* de Pierre Nadeau. Mme Saint-Jean a également produit la série *Droits et libertés de la personne*, diffusée à RQ.

Pierre Olivier, qui coanimait *Table rase* avec Stéphane Bureau la saison dernière, reste à l'émission de la maison Pixart comme journaliste. M. Bureau ne reviendra pas.

Armande Saint-Jean, écrit Radio-Québec, a accepté d'animer *Table rase* parce que, «au Québec c'est le désert en information internationale». Elle peut faire oasis ou mirage.

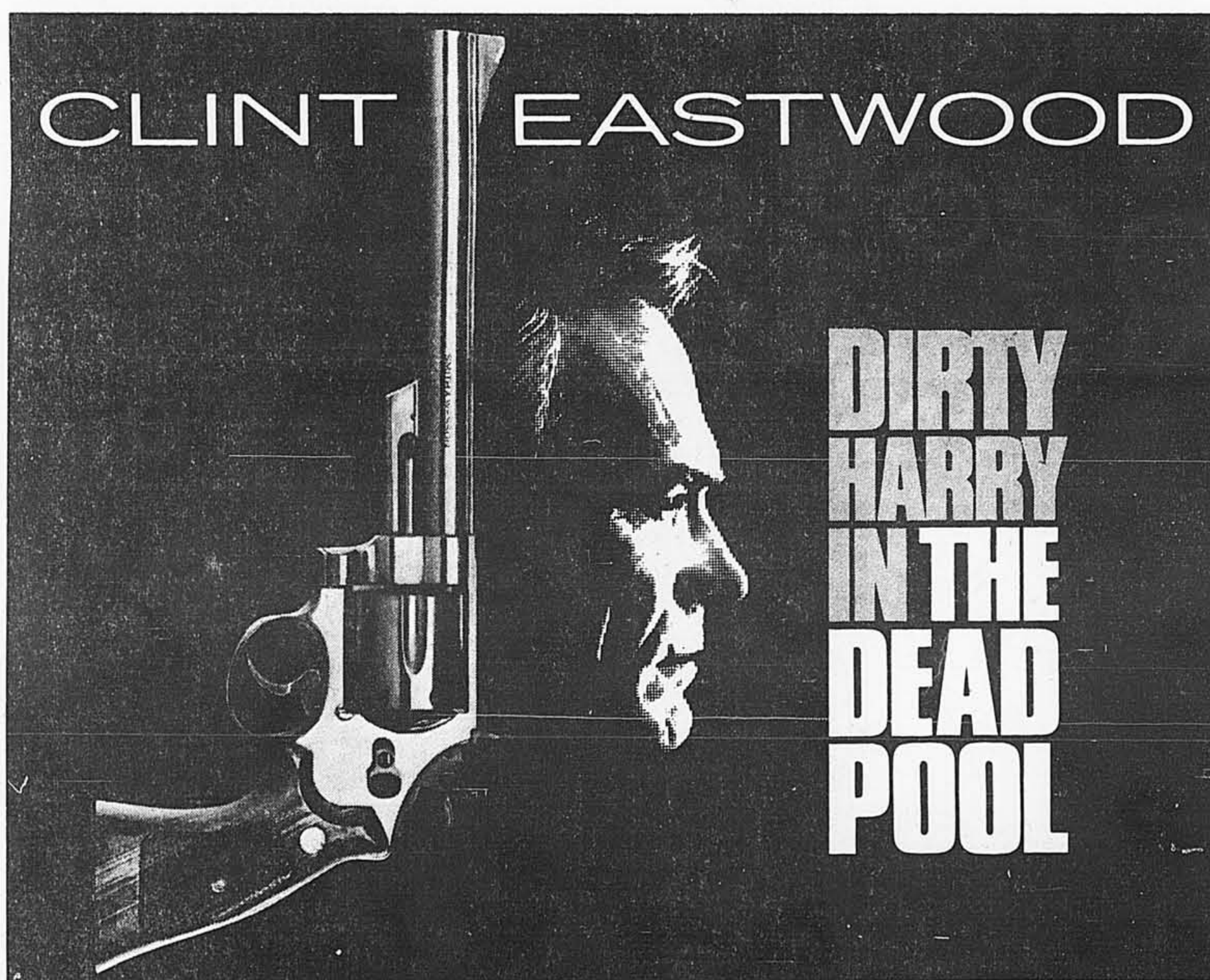
«LE MEILLEUR "DIRTY HARRY" DE TOUS!»

— PAT COLLINS — WWOR-TV

14 ANS
(INDICATIF)

«LE PLUS REMARQUABLE "DIRTY HARRY" DE TOUS!»

— BOX-OFFICE RESULTS



WARNER BROS. PRESENTS

A MALPASO PRODUCTION CLINT EASTWOOD "THE DEAD POOL"

PATRICIA CLARKSON LIAM NEESON EVAN KIM MUSIC BY LALO SCHIFRIN SCREENPLAY BY STEVE SHARON

STORY BY STEVE SHARON & DURK PEARSON & SANDY SHAW

PRODUCED BY DAVID VALDES DIRECTED BY BUDDY VAN HORN

Présenté par:

DOLBY STEREO
IN SELECTED THEATRES

WARNER BROS.
WARNER COMMUNICATIONS COMPANY
©1988 Warner Bros. Inc. All Rights Reserved

Chom 97.7 fm

AUCUN

LAISSEZ-PASSER

DOLBY STEREO
PALACE
690 STE CATHERINE O 866 6991

PALACE 2
12:30-2:40-4:50-7:00-9:10
PALACE 5
1:30-3:40-5:50-8:00

DOLBY STEREO
DORVAL
260 AVE DORVAL 631 8586

1:00-3:00-5:00-7:00-9:00

DOLBY STEREO
VERSAILLES
PLACE VERSAILLES 353 7880

12:55-3:00-5:05-7:10-9:20

CINÉMAS FAMOUS PLAYERS

SPECTACLES

CINÉMA

AILES DU DESIR (LES)

Complexe Desjardins (4): 12 h 45, 16 h 55, 21 h 15.

A NOUS DEUX LE PLAISIR

Carre Saint-Louis: 13 h 54, 17 h 45, 21 h 35.

ARTHUR 2 ON THE ROCKS

Bogart (2): 19 h 05, 21 h 15.

DORVAL (2): 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 20.

LOEW'S (3): 12 h, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 10, 21 h 35.

WESTMONT SQUARE: 19 h, 21 h 20.

AU REVOIR LES ENFANTS

Cineplex (5): 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 25.

AVENTURES DE CHATRAIN (LES)

Astre (5): 13 h, 14 h 35, 16 h 15, 18 h.

BAMBI

Carrefour Laval (2): 19 h 15, 21 h 15.

CINÉMA DE PARIS: 12 h 30, 14 h 10, 15 h 50, 17 h 30, 19 h 10, 20 h 50.

CINÉMA V (2): 13 h, 14 h 40, 16 h 20, 18 h, 20 h 15, 21 h 15, 16 h, 18 h.

FAIRVIEW (1): 12 h 15, 14 h 16, 18 h, 19 h 15, 21 h 40.

LAVALL (4): 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h, 19 h 15, 21 h 40.

PARISIEN (2): 13 h, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 10, 21 h 35.

VERSAILLES (4): 12 h 20, 14 h 15, 16 h 10, 18 h, 19 h 20, 21 h 40.

BELLMAN AND TRUE

Place Alexis-Nihon (3): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 20, 21 h 40.

LADY IN WHITE

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

POINTE-CLAIRE (6): 12 h 45, 15 h, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 45.

RENÉGAT

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

SOLARBABIES

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

TUEUR

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

VIEUX FUSIL (LE)

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

WILLIAMS

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

YOUNG

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

FUNNY FARM

Cine-Parc Saint-Eustache (4): des 19 h.

GREAT OUTDOORS

Cineplex (8): 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

GRENOUILLE ET LA BALEINE (LA)

Astre (4): 13 h, 14 h 45, 16 h 30, 18 h 15.

HERI (1): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

CARREFOUR LAVALL (6): 19 h 20, 21 h 25.

Cineplex (2): 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 20.

CINÉMA DE MONTREAL (1): 12 h, 13 h 50, 15 h 35, 17 h 20.

CREMAZIE (1): 19 h 15.

LONGUEUIL (1): 19 h 15.

PARADIS (3): 13 h 15, 15 h, 16 h 40, 18 h 20, 20 h, 21 h 45.

GUERRE DES BOUTONS (LA)

Cineplex (2): 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.

HIGH RISE

Carre Saint-Louis: 12 h 45, 16 h 35, 20 h 30.

IMPASSE

Cine-Parc Châteauguay (1): des 19 h.

CINÉ-PARC LAVALL (4): des 19 h.

Cine-Parc Odeon (1, Boucherville): des 19 h.

CINÉ-PARC TRACY (1): des 19 h.

IN EXTREMIS

Complexe Desjardins (1): 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

INFIRMIERES DU PLAISIR

Bijou: 10 h, 12 h 45, 15 h 35, 18 h 20, 21 h 10.

INSOUTENABLE LEGERETE DE L'ETRE (L')

Berri (5): 13 h 20, 16 h 40, 20 h.

JEU DU DEFI (LE)

Cine-Parc Laval (2): des 19 h.

CINÉ-PARC SAINT-HILAIRE (2): des 19 h.

CINÉ-PARC VAUDREUIL (1): des 19 h.

LADY IN WHITE

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

POINTE-CLAIRE (6): 12 h 45, 15 h, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 45.

RENÉGAT

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

SOLARBABIES

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

TUEUR

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

VIEUX FUSIL (LE)

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

WILLIAMS

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

YOUNG

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

CINÉMA V (2): 19 h 30, 21 h 45.

Dorval (3): 12 h 40, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 30.

PALACE (6): 12 h, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 05, 21 h 30.

SOLARBABIES

Cine-Parc Châteauguay (2): des 19 h.

CINÉ-PARC SAINT-EUSTACHE (1): des 19 h.

CINÉ-PARC SAINT-HILAIRE (1): des 19 h.

CINÉ-PARC TRACY (2): des 19 h.

VENDREDI 13 VII

Parisien (3): 13 h 25, 15 h 30, 17 h 35, 19 h 40, 21 h 45.

VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (LA)

Complexe Desjardins (3): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

VOULEZ-VOUS JOUIR AVEC MOI

Carre Saint-Louis: 11 h 30, 15 h 25, 19 h 15.

WHO FRAMED ROGER RABBIT

Fairview (2): 12 h 05, 14 h 30, 17 h, 19 h 20, 21 h 45.

LOEW'S (1): 12 h, 14 h 20, 16 h 40, 19 h, 21 h 20.

WILLOW

Imperial: 13 h 30, 16 h 25, 19 h, 21 h 35.

LAVALL (5): 13 h 30, 16 h 25, 19 h, 21 h 30.

PARISIEN (4): 13 h 30, 14 h 45, 19 h, 21 h 30.

UNIVERSITE: 18 h 30, 21 h 15.

VERSAILLES (6): 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 35.

WINGS OF DESIRE

Cineplex (4): 13 h 10, 16 h 10, 19 h 10, 21 h 35.

SOLARBABIES

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

TUEUR

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

VIEUX FUSIL (LE)

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

WILLIAMS

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

YOUNG

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

ZORRO

Cineplex (5): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.



David Bowie tournera les Délinquants en Australie

Agence France-Presse
PARIS

■ David Bowie interprétera l'un des principaux rôles d'une comédie musicale adaptée d'un roman d'amour dont le tournage commencera en septembre en Australie.

Tiré d'un ouvrage intitulé *Les délinquants*, ce film — dont le réalisateur sera choisi dans les semaines qui viennent — est situé dans l'Australie des années 50. Le chanteur en sera par ailleurs le coproducteur, aux côtés des producteurs australiens Michael Wilcox et Alex Cutler.

Le tournage du film — une troisième version du script est actuellement en cours d'écriture — commencera en septembre et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année dans la perspective d'une sortie en mai 89. David Bowie pourrait également signer la musique de ce film.

À l'exception de *Furyo*, du japonais Nagisa Oshima (1983), la carrière cinématographique de Bowie n'a pas été à la hauteur de ses espoirs. Ses dernières apparitions, tant dans *Labyrinthe*, de l'Américain Jim Henson, que dans la comédie musicale *Absolute beginners*, du Britannique Julian Temple, n'ayant pas suffi à sauver ces films très fraîchement accueillis par la critique et le public.

Toujours au cinéma, la blonde rock-star a également joué dans *L'homme qui venait d'ailleurs* (The man who fell to earth) de l'Américain Nicholas Roeg (1974), *Les prédateurs* (Hunger) — aux côtés de Catherine Deneuve — du Britannique Ridley Scott (1983), *Gigolo*, de l'ancien comédien britannique David Hemmings (avec Marlene Dietrich, dont c'est, à ce jour, l'ultime apparition sur un écran).

Droits d'auteur: Gratien Gélinas passe un tour

Presse Canadienne

■ L'Union des écrivains québécois (Uneq) reproche à la Commission du droit de prêt public, organisme fédéral chargé de compenser les écrivains pour leurs livres dans les bibliothèques, d'avoir privé Gratien Gélinas de milliers de dollars.

Jocelyne Dazé, porte-parole de l'Uneq, a expliqué que le défaut du dramaturge et comédien de se réinscrire dans le délai voulu (15 octobre 1987) l'a privé de son chèque pour 1988.

«Si un auteur ne répond pas, il est alors déclaré bureaucratiquement mort», note l'Uneq. Les règlements de la commission, qui distribue environ \$3 millions par an à quelque 6 000 auteurs canadiens, stipulent que chacun doit confirmer son inscription dans les délais prévus, afin de recevoir un chèque le printemps suivant.

Cela afin d'éviter qu'ils n'aillent à des personnes décédées ou à des adresses qui ne sont plus les bonnes. En tournée de spectacles, M. Gélinas n'a pas su qu'il devait se réinscrire et a perdu son droit à sa compensation; en mars 1987, il avait reçu quelques milliers de dollars.

NUITS D'AFRIQUE

AU **Balattou** CLUB
Jusqu'au 24 juillet

CE SOIR
«**LOKÉTO**»
Groupe Congo-Zaïre

DEMAIN
«**YaYa Diallo**»
à 22 heures

Renseignements:
845-5447
Club Balattou
4372, boul. Saint-Laurent, Montréal

Tequila Michaud au meilleur de sa forme

JEAN BEAUNOYER

■ Le théâtre La relève à Michaud c'est d'abord et avant tout Claude Michaud. Au bureau, en coulisse et sur scène. Rarement, un homme aura été autant identifié à son théâtre et les gens qui se rendent à Saint-Mathieu-de-Beloeil viennent d'abord voir Michaud.

Et cette année, ils ne seront pas déçus parce que le comédien de 50 ans est au meilleur de sa forme et que le spectacle qu'il présente est encore plus drôle que celui de l'an dernier.

Il y a bien peu à dire sur le scénario de la pièce qui nous propose l'histoire d'un homme en instance de divorce. Ce n'est qu'un prétexte pour mettre en lumière les talents de Michaud qui s'est trouvé le meilleur faire-valoir en la personne de Jean-Pierre Chartrand, un vieux complice qui lui convient parfaitement.

C'est souvent vulgaire, facile, gros mais pour des raisons que j'ai beaucoup de mal à définir, Claude Michaud me fait rire à tout coup. Peut-être est-ce une question d'honnêteté, de générosité, d'énergie et d'authenticité avec le public. Si d'autres n'accrochent pas complètement leur auditoire avec leurs farces estivales, Claude Michaud ramasse les rires à la pelle. Il y met une énergie folle et écrase de son talent tout ce qui bouge sur scène.

Il n'a jamais eu la prétention de faire du grand théâtre. Il s'est souvent inquiété des critiques mais il n'a jamais refusé une pirouette pour son public. Même s'il présente deux spectacles les samedis soirs, il se défonce tout autant.

Cette année, il a particulièrement soigné la scène de dégustation de tequila. Un heureux



Claude Michaud, un des grands comédiens de chez nous.

mélange culturel de boisson mexicaine et d'habitudes québécoises. Il faut voir la scène où Marc Grégoire, l'intello verbeux de la pièce, se fait initier à la dégustation collective de tequila.

Il faut voir également la tentative de Michaud de ressouder le couple séparé par une «minoune». Ce n'est pas de la

comédie légère, empruntée et ce n'est pas du rire de compromis: c'est du rire gras, éclaté et incessant. Et peut-être qu'un jour, on admettra que Michaud fait partie des grands comédiens de chez nous.

Tequila de Nick Hall, adaptation et mise en scène de Claude Maher. Avec Claude Michaud, Jean-Pierre Chartrand, Danièle Panneton et Marc Grégoire au théâtre La relève à Michaud jusqu'au 3 septembre.

LE WILANOW Un Beethoven «humain»

CLAUDE GINGRAS

■ C'est «Semaine polonaise» au Festival de Lanaudière: quatre concerts, tous donnés en la modeste église de Saint-Thomas, en banlieue de Joliette; huit artistes envoyés par le gouvernement polonais, dont le Quatuor à cordes Wilanow, qui vient à Lanaudière pour la troisième année consécutive; et une programmation dont près de la moitié est centrée sur la musique polonaise de différentes époques et de compositeurs très connus ou obscurs.

Deux concerts (hier soir et vendredi soir) forment la première tranche d'une intégrale des 17 Quatuors de Beethoven du Wilanow répartie sur trois ans. Hier soir, on entendait trois quatuors correspondant aux trois grandes étapes de l'évolution du compositeur: les opp. 18 no 3, 95 et 131. Vendredi, on entendra l'op. 59 no 3 et le très long op. 130 dans sa version originale comportant la *Grosse Fuge* (ou *Grande Fugue*).

Demain soir, le soprano Jolanta Wrozyńska, avec Ella Susmanek au piano, présentera d'abord des oeuvres polonaises: trois mélodies de Chopin, trois mélodies de Mieczysław Karłowicz (deuxième moitié du XIXe siècle) et le *Chant de Roxane* de l'opéra *Krol Roger* («Le Roi Roger»), de Szymanowski (version originale, donc, de cette page habituellement entendue dans un arrangement pour violon et piano de Pawel Kochanski). Après l'entracte: des airs d'opéras du répertoire courant: Mozart, Bellini, Donizetti, Verdi.

Au dernier concert, samedi soir, retour du Quatuor Wilanow, cette fois avec la flûtiste Elzbieta Gajewska et le pianiste Szabolcs Eszterzy (Hongrois vivant en Pologne). Le programme comprend le deuxième Quatuor à cordes de Szymanowski, le Quatuor pour flûte et cordes de Franciszek Lesel (contemporain de Beethoven) et, promis dès l'an dernier, le

Quintette en sol mineur, op. 34, pour piano et quatuor à cordes de Juliusz Zarebski, élève de Liszt.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi matins de la semaine prochaine, à 9h, à l'émission «Un été en musique», Radio-Canada diffusera en différé des sélections de ces quatre concerts.

Le Beethoven du Wilanow

L'acoustique de l'église de Saint-Thomas est excellente. Hier soir, le Wilanow y sonnait avec clarté, naturel, juste la réverbération nécessaire, et une belle rondeur à l'alto et au violoncelle isolés.

Ces conditions nous permettaient d'apprécier ces quatuors de Beethoven dans leur vraie perspective de musique de chambre, avec, pour les écouter, un public forcément plus restreint que pour l'orchestre mais quand même substantiel et, surtout, très attentif.

J'ai retrouvé hier soir au Wilanow — qui s'appelle en Pologne «Kwartet Wilanowski» — cette simplicité, cette sincérité, ce sérieux, cette absence absolue de tout cabotinage, cette humilité devant les oeuvres à servir, toutes qualités qui en font un ensemble tellement attachant — je dirais presque une sorte de naïveté dans cet heureux mélange de pensée et d'émotion. Partout, et jusque dans cet op. 131 qui sonne moderne même aujourd'hui, rien de l'approche cérébrale des Allemands, par exemple, mais quelque chose de différent, comme un Beethoven humain, retrouvé.

QUATUOR A CORDES WILANOW — Tadeusz Gadzin et Pawel Losakiewicz (violons), Ryszard Duz (alto) et Marian Wasiloka (violoncelle). Hier soir, église de Saint-Thomas. Dans le cadre du Festival d'été de Lanaudière.

Programme consacré à Ludwig van Beethoven:
Quatuor no 3, en ré majeur, op. 18 no 3 (1798-1800)
Quatuor no 11, en fa mineur, op. 95 (*Quartetto sereno*) (1810)
Quatuor no 14, en do dièse mineur, op. 131 (1826)

LES FOURRURES LES PLUS POPULAIRES DE L'AUTOMNE SONT EN SOLDE SOLDE PRÉ-SAISON



RÉALISEZ
VOTRE RÊVE
MAINTENANT
GRÂCE À NOTRE
SOLDE PRÉ-SAISON

JUSQU'À
2000\$
DE RABAIS

PROFITEZ DES PRIX PRÉSAISON QUE SEUL LA BAIE PEUT VOUS OFFRIR!

De plus, nous gardons sans frais supplémentaires dans notre garde-fourrure, votre précieuse acquisition, moyennant un versement minimal de 10% et le paiement restant avant le 30 octobre 1988. Ne tardez pas, notre solde se termine le 23 juillet 1988.

2000\$ DE RABAIS, VISON FEMELLE
Peaux allongées teintées noir ou acajou.
Tailles 8 à 18. Ord. 5499\$
3499\$ ch.

1500\$ à 2000\$ DE RABAIS, VISON MÂLE
CANADIEN ET CANADA MAJESTIC
Peaux allongées. Longueur 119 à 122 cm.
Tailles 8 à 18. Ord. 4499\$ à 4999\$
2999\$ ch.

800\$ DE RABAIS, RENARD BLEU
Longueur 122 à 127 cm. Tailles 8 à 18. Ord. 2799\$
1999\$ ch.

500\$ DE RABAIS, RATON LAVEUR
Tailles 8 à 18. Ord. 2299\$
1799\$ ch.

500\$ DE RABAIS, CASTOR À POIL LONG
Longueur 122 à 127 cm. Ton ébène. Tailles 8 à 18.
Ord. 2299\$
1799\$ ch.

Fourrures rayons 152 et 156
Centre-ville de Montréal seulement

la **Baie**

SATISFACTION GARANTIE. ON PEUT S'Y FIER!

